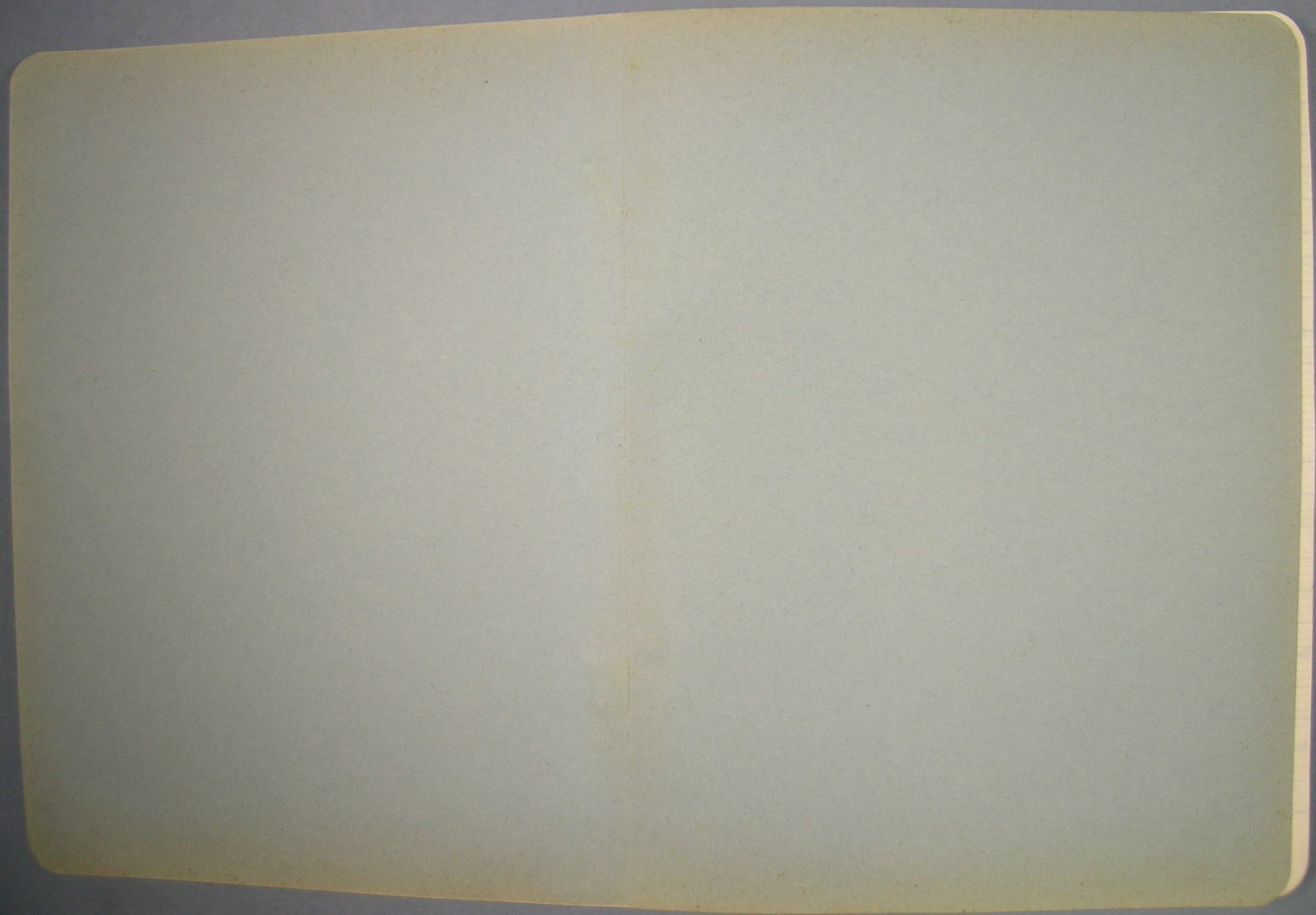
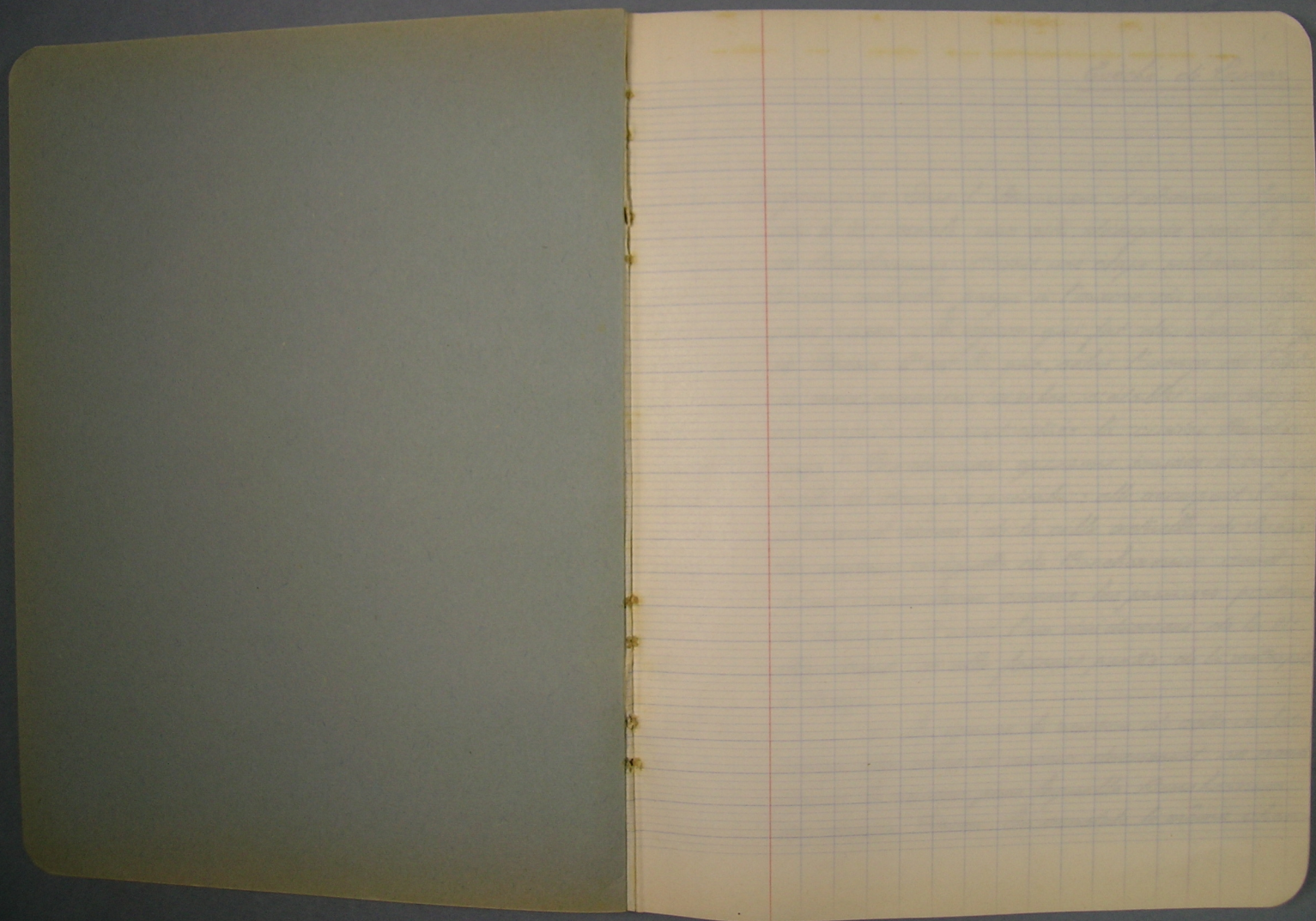


Champion



192 PAGES





1

Evêché de Lescar

Origènes 1: Dans l'"Hénérique d'Antonin", figure dès le III^e siècle une cité désignée sous le nom de Benchannum. C'était une étape militaire dont le nom subsista jusqu'à l'aurore du moyen-âge, puis passa à la région qui fut dénommée le pagus de Bears. C'est là que, selon l'usage de l'Égypte aux premiers siècles, s'établit un siège épiscopal - Où était située la "civitas Benchannum"? Des diverses opinions émises à ce sujet, celle de Marca a prévalu: elle occupait l'emplacement même de la ville actuelle de Lescar. Les anciens évêques de Benchannum sont donc considérés comme les premiers pasteurs de Lescar - C'était l'un des diocèses de la III^e Aquitaine et elle faisait partie de la métropole d'Compe.

2: On ignore la raison de cette substitution des noms et aucun document ne nous donne la raison pour laquelle Benchannum est devenu Lescar. On constate le même chan-

gement pour Bayonne dont les premiers évêques furent des "episcopi Lapurdenses" jusque vers le XI^e siècle. Mais, à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, il n'est plus question d'"episcopi Beneharnenses" ou "de Benarno".

Évangélisation: "Si l'on peut accepter l'opinion de l'Évangélisation au I^{er} siècle par les disciples de saint Pierre et de saint Paul, il est encore plus certain qu'à la fin du III^e siècle, l'Évangile avait été prêché dans nos contrées" (Zubarat). Il paraît encore certain que l'évêché de Beneharnum fut érigé en même temps que la cité gauloise ou peu après. Mais aucun nom de titulaire n'est parvenu jusqu'à nous - Le premier qui surgisse des ténements obscurs de cette époque primitive est celui de Julien. Mais il ya quelque difficulté à faire un fond vraiment historique sur sa mission parmi nous: c'est lui le patron de cette partie du diocèse.

Organisation: "Comme toute église cathédrale, l'escan eut son clergé et son chapitre. Les chanoines venaient, dans les temps les plus reculés sous la règle de saint Augustin. C'est seulement en 1537,

2
"par une bulle du Pape Paul III qui s'étoient
"sécularisés et ne conservèrent plus leur nom
"de chanoines réguliers" (Zubarat) - Le diocèse
était borné au nord par les diocèses de Dax,
d'Aix, d'Auch et de Tarbes; au midi, par les
Pyrenées et le diocèse d'Aoron; à l'est, par le
diocèse de Tarbes; à l'Ouest, par les diocèses
d'Aoron et de Dax. - Il comptait cinq archi-
diaconés: 1) le Pagus Beneharnensis compre-
nant à peu près les cantons actuels de Pau
et de Morlaas - 2) le Pagus Sylvestrensis (Sou-
bestre) comprenant en partie les cantons d'Ar-
thez et de Sault-de-Navaillès. Orthez était du
diocèse de Dax - 3) le Pagus Larvallensis (Lar-
baig) comprenant la vallée de ce nom d'Ar-
gagnon à Lourdelade et le canton de Moncin -
4) le Pagus Rabbicelle comprenant les cantons de
Nay et de Courrèpe jusqu'à Saint-Pé d'Arthez
plus tard et donné à Tarbes - 5) le Pagus Ver-
Bilh formé d'un certain nombre de paroisses
des cantons de Garlin, Lembeye et Montaner -
Plus tard cette division fit place à la division
en archiprêtres et le diocèse compta treize ar-

chippautés dont les sièges étaient : Lescar, Arnoys, Astaros, Auben, Boeil, Lembey, Maslaq, Mont-Seusse, Pardies de Moncin, Sault, Somes, Castet, Lema-combe et Shèze - Il y avait deux abbayes : La Reille et Lauvelode tenues par les bénédictins et les moines de Cîteaux.

Liturgie : "L'ancienne liturgie du diocèse de Lescar "était celle qu'on appelait la "romaine-française" avec les modifications introduites par les usages locaux. Il ne reste aucun vieux texte manuscrit de nos rites antérieur au XVIII^e siècle - La découverte du "Breviaire de Lescar" de 1541 édité en partie en 1891, nous a fait connaître les fêtes et les cérémonies usitées au XVI^e siècle - Un missel fut édité à Pamplone par l'évêque Boniface Peruzzi en 1496, mais il n'est point parvenu jusqu'à nous - En dehors du "Breviaire", il ne nous reste que les Statuts synodaux ou "Liber Constitutionum Ecclesie et diocesis Lascurrensis" donné par l'évêque Jacques de Foix en 1552." (Joubert)

Principaux évêques : 1. Saint Galactore, évêque de Beneharnum, fut toujours honoré à Lescar com-

me le patron principal et des documents historiques de premier ordre le désignent, à la fin du VI^e siècle, à la tête de l'Eglise de Lescar. Il en est fait mention au concile d'Agde en 506, où il signa : Galactorius, episcopus de Benearno - Il fut à mort par les Ariens sous le roi Alaric et l'Eglise de Lescar l'honore comme martyr - Une chapelle lui était consacrée dans le cloître de l'ancienne cathédrale - Ses reliques furent brûlées par l'ordre de Jeanne d'Albret en 1569

2. Gombaud (977-982) "évêque de Gascogne" qui exerça sa juridiction sur tous les évêchés de Gascogne. "L'histoire de cet évêque par un seul ne s'ex-
plique que par une intervention armée, puissante, du pouvoir civil, tolérée par le Saint-Siège en ces siècles de ruines et de désordres" (Joubert)

3. Arsius (982) également "évêque de Gascogne", plus connu cependant comme évêque de Lapurdum a laissé une charte souvent citée.

4.
4. - Sancho I (1098-1110) comble de bienfaits par Gaston le Croisé, établit le Chapitre des Chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin. Il assista à la consécration de l'église de Huesca.

5. - Guido (1115-1141) - On assure qu'il naquit à Loos, petit village du diocèse de Lescar. Il fut un des constructeurs et surtout un bienfaiteur magnifique de l'église romane de Lescar. Sa signature, pour ainsi dire, se trouve encore sur la fameuse mosaïque du sanctuaire où on lit cette inscription: Dominus Guido, Episcopus Lescarenensis hoc fieri fecit pavimentum (Suberast)

6. - Odou de Mendouze (1063-110), lieutenant-général de Béarn sous Gaston Phébus et Mathieu de Castillon. Son testament est aux Archives du Vatican, Odou étant mort sans doute dans la Curie romaine.

7. - Pierre de Toix I (1405-1428) évêque de Lescar, de Comminges, archevêque de Bordeaux, d'Arles, cardinal, évêque de Porto, gouverneur d'Avignon - fonda le célèbre Collège de

Toix. Issu de la maison royale de Béarn, il entra dans l'Ordre franciscain à Moelans, se fit admirer par ses vertus et sa doctrine. Il mourut à Avignon.

8. - Pierre de Toix II (1423-1453) fut aussi cardinal, administrateur de Lescar et d'Arles - lui aussi apparenté à la famille royale de Béarn.

9. - Boniface Ferraguy (1495-?) originaire du comtat toulousain, fit imprimer à Pampeune, le Missel de Lescar en 1496.

10. - Jacques de Toix (1535-1553) d'abord évêque d'Horon puis évêque de Lescar, il se fit remarquer comme lieutenant-général du souverain du Béarn, publia plusieurs livres sur les matières religieuses

11. - Amanieu d'Albert et Georges d'Armagnac (1550-1558) administrateurs plutôt qu'évêques de Lescar - le second essaya d'empêcher la Réforme mais n'y réussit pas malgré sa parenté avec les Souverains

12. - Louis d'Albert (1555-1589)

filz naturel du roi Henri II de Navarre - prêtre "faible et prévaricateur" - se repentit cependant et mourut dans la foi catholique

13. Jean Jagot (1570 - 1599) ne parut jamais en Béarn et démissionna en faveur de J. P. d'Abadie, laïque, ordonné et sacré en quelques jours - Il mourut en 1599 "plein de jours et de mérites"

14. Jean de Salottes (1609 - 1688) et Henri de Salottes (1608 - 1658) se firent remarquer par leur zèle et leur dévouement à la cause catholique, furent les artisans de la restauration, aidés par les Bourbons (1608) et par les jésuites (1638) - rétablirent l'ancien culte

15. Marcel-Antoine de Noé (1703 - 1801) "Un grand évêque, mêlé aux événements le plus divers. Sa théologie n'était pas cependant à la hauteur de son éloquence et de son art de bien dire. Dès 1765, il eut à souffrir des prétentions d'un Chapitre qui voulait être exempt. En 1776, il publia un très beau mandement sur les épiscopats qui venaient de ravager son diocèse. L'affaire du comté de Noé, son frère,

5
"marche de Bordeaux, exilé, le mit à mal avec la Cour. En 1788, il écrit son fameux "Discours sur l'état futur de l'Église où l'on trouve quelques idées condamnées sur le Millénarisme. En 1791, il publie sa très belle lettre pastorale contre l'abbé Jean-Baptiste Thelamy Sanadon, bénédictin, évêque constitutionnel des Basses-Pyrénées; il s'exila en Angleterre; en 1801, il est nommé évêque de Troyes et meurt quelques mois après" (septembre 1802) désigné par Bonaparte pour "le cardinalat" (Lubet)

Cathédrale - Admirable église romane sous le vocable de Notre-Dame. Elle fut bâtie sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste au XI^e siècle. "Ce fut le saint Jean des rois de Navarre, souverains de Béarn, qui ils se firent enterrer jusqu'en 1559 - L'évêque de Lescar était le Président-né des célèbres États de Béarn, où il eut le droit de présidence sur tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques jusqu'en 1789.

Evêques de Lescar

De saint Julien à Marc-Antoine de Noc, il y a eu 55 évêques à Lescar.

Saint Julien, patron		Amanieu	1221
Saint Galactère	507	Sanche	1222-1224
Savinus	585	Bertrand de la Motte	1227-1228
Salvius	678	Arnaud de Morlaire	1261-1292
Gombaud (no de date)	977-982	Raymond-Opise	1295-1311
Arsenius (id.)	982	Arnaud-Guillaume d'Andouze	1311-1320
Raymond de Vieau (id.)	1025-1029	Raymond 1 ^{er} d'Andouze	1320-1329
Georgère	1059-1070	Arnaud-Guillaume d'Andouze	1327-1368
Bernard de Bas	1072-1082	Raymond II d'Andouze	1368
Sanche	1095-1110	Idon	1368-1403
Guido	1115-1121	Pierre	1403-1405
Raymond d'Assat	1121-1154	Jean	1405-1429
Robert de Saint-Jean	1165	Pierre de Foix le Vieux card.	1429-1433
Idon	1168	Jean de Fabrica	1433-1435
Guillaume	1170	Arnaud d'Abbadie	1435-1438
Sanche-Arner	1170-1201	Pierre de Foix le Jeune card.	1438-1453
Bertrand	1201	Arnaud de Salins	1453-1465
Arsenius	1201-1213	Arnaud d'Abbadie	1465-1467
Raymond de Benac	1214-1220	Jean de Lévis	1467-1472

Robert d'Epimay	1482-1486	Jean-François d'Abbadie	1599-1609
Boniface de Ferrussis	1486-1501	Jean de Salètes	1609-1628
Amanieu d'Albret, card.	1517-1518	Jean-Henri de Salètes	1629-1659
Jean de la Lalle	1515-1524	Jean du Haut de Salètes	1658-1681
Paul de Biarn	1524-1524	Dominique Jusclans de Mepele	1681-1707
Jacques de Foix	1524-1535	Martin de la Cessagne	1708-1729
Georges d'Armagnac, card.	1535	Harduin de Chalons	1729-1762
Louis d'Albret	1535-1569	Marc-Antoine de Noc	1762-1801
Jean de Jagot	1572-1599		

Origines - La cité d'Oléron détachée de celle de Poitiers est indiquée dans l'"Itinéraire d'Antonin" et dans la "Notitia dignitatum" - L'évêché d'Oléron dont le siège était à Saint-Marie, tenait le huitième rang parmi les suffragants de l'archevêché d'Auch

Evangelisation - "Les origines chrétiennes sont celles de tout le sud-ouest de la France - Les premiers disciples des apôtres saints Pierre et Paul, saint Saturnin, saint Martial sont venus probablement nous porter la lumière de l'Évangile. Mais c'est surtout depuis la persécution de Diocèse en 252 que le christianisme se répandit dans nos contrées" (Deubarot) - Nous ne connaissons aucun de nos premiers apôtres. Celui dont le souvenir historique est le plus ancien en date est saint Jeat, qui figure, en 506 dans le Concile d'Arles sous le titre: "Jeatus episcopus de civitate Olorone" - Parmi les pre-

miers évêques, un Licinius figure aux conciles de Paris et de Mâcon (573-580) sous le titre: "ecclesiae Eboracensis episcopus"

Organisation: L'évêché d'Éborac était borné au nord par le diocèse de Lescar, au midi par les Pyrénées et l'Espagne, à l'est par le diocèse de Tarbes, à l'ouest par le diocèse de Jaca. Il s'étendait par la vallée de Navarrouse jusqu'aux portes de Lavedan. Au moyen âge, il y avait des archiprêtres dont on ne connaît plus les chefs-lieux. Aux XVI^e et XVII^e siècles, on trouve un archiprêtre à Aves, petite annexe de Guimouzon. On croit qu'il y avait aussi six archidiaconés: Éborac, Navarrouse, Garona et Rivesaltes, Aspe, Ossau et Baricou. Ces dénominations existent dans les Registres des Notaires et dans les rares titres qui ont survécu aux destructions sacrilèges qui eurent lieu pendant la Révolution. (Subrat) - Au moment de la Révolution, le diocèse comprenait 156 cures et 40 annexes, 80 vicaires faisaient partie du clergé paroissial.

Chapitre: Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le chapitre d'Éborac était composé de douze chanoines et de huit prébendiers. La cathédrale primitive fut établie

à Saint-Basile, vieille et belle église romane, avec ses lignes harmonieuses et son architecture sévère - La cathédrale de Sainte-Marie date du XIII^e siècle environ; elle était "en dehors" de la ville. Les évêques s'y établirent; ils eurent des droits municipaux reconnus par de nombreux arrêtés du Parlement.

Abbayes: Il y avait dans le diocèse d'Éborac: 1) l'abbaye de Saint-Vincent de Lucq qui possédait un beau sarcophage et une antique église romane - Détruite sous la Réforme - Henri IV, Louis XIII et les Papes Clément VIII et Paul V en attribuaient les biens aux Barnabites - 2) le couvent de N. D. de Lorraine, occupé par les Prémontrés. Il dépendait de l'abbaye de Saint-Jean de Castelle, au diocèse d'Osse; - 3) la Collégiale de Sainte-Engrâce dont la belle église atteste l'ancienne importance. Elle dépendait de l'abbaye de Lagua en Espagne.

Principaux évêques d'Éborac: 1) Saint-Jacques (506) patron du diocèse - ses reliques furent soustraites pendant la Réforme: une partie fut emportée à Jaca et reprise par le Chapitre en 1601 - 2) St

(1308) - abbé de Saint-Lavin puis évêque d'Uzonn
Clément V l'appela en son Conseil et le créa cardinal
en 1312 - mourut à Avignon en 1317.

10: Guillaume d'Assat (1371-
1395) prit parti pour le Pape Urbain VI sous le
grand schisme d'Occident. "La Chronique de Troies"
"sait le fait assister à un repas chez Gaston Phébus"
"à Uzès, entre un évêque urbaniste et deux
"clémentins". Le siège d'Uzonn connu, en effet, les
deux obédiences: obédience d'Avignon = Sance Must-
lee (1404) mourut au concile de Constance: il était do-
minicain - obédience de Rome: Pierre de Montbrun
(1404) et Pierre Satelet (1413). ce dernier fut maintenu
par le concile de Constance.

11: Jacques de Tandonas (1450-1463)
confirma les Statuts du Collège de Troies et accueillit
Louis XI à Lorraine en 1463.

12: Amanieu d'Albrat (1502)
était cardinal et avait de nombreux bénéfices
en France et en Espagne

13: Jean Salviati (1519-1521) ne-
veu de Léon X - mourut cardinal - évêque de Porto
- n'observa guère la résidence.

14: Jacques de Troia (1521-1534)
fut aussi évêque de Lescar - en 1525, fit im-
primer un bréviaire d'Uzonn dont il ne reste
aucun exemplaire: on y voyait un bel office
de saint Grat.

15: Gérard Roussel (1539-1559)
figure parmi les précurseurs de la Réforme - très
discuté. Mourut le 15 août 1559.

16: Claude Régis (1556-1592)
Auvergnat, protégé d'Antoine de Bourbon - évê-
que très faible - s'enfuit de Béarn pendant la
Réforme - vécut quelque temps avec son chapitre
à Moulon - On n'a pu retrouver ses Mémoires

17: Arnaud de Maytze (1599-
1623) - "Un évêque grand de par les circonstances"
- promotion mystérieuse - certainement proposée
par Henri IV - combattit pacifiquement les Hugue-
nots. "Les cahiers de doléances sont fameux"
- appela les Jésuites dans son diocèse (1608) et
rétablit le catholicisme en Béarn

18: Arnaud II de Maytze (1623-
1649) - neveu du précédent - établit la plupart
des Ordres religieux dans son diocèse.

19: Aronaud François de Mayzie
(1681-1681) - Fils néveu des précédents, abbé de Saint-
Fé en Bigorre - donna cette abbaye aux Bénédictins
de Saint Mauv - joua un rôle de pacificateur
lors de la révolte de Matalas - accommoda le rite
italien romain aux usages de son diocèse - enterré
à Sarrance

20: François-Charles de Salatte
(1681-1706) - travailla à la conversion des Protestants -
nouvel office de saint Grat - publia des
Ordonnances - mourut le 22 juillet 1706.

21: Joseph de Révol (1705-1735)
"Homme d'action et restaurateur de son diocèse."
- promut le culte et pourvut à l'embellissement des
églises - créa un petit et un grand séminaire qu'
il confia aux Barnabites - conflits avec le Chapitre.
Démissionna en 1735 et mourut le 21 mars 1739.

22: Jean-François Chastellard de
Montillet (1735-1742) - neveu de Joseph de Révol -
continua l'œuvre de son oncle et fut transféré
en 1741 sur le siège d'Auch.

23: François de Révol (1742-1761)
- évêque à 27 ans, "ne se montra pas au-dessous

"de sa tâche" - convoqua un synode en 1745 -
publia des Ordonnances en 1763 - se fit remar-
quer par sa charité lors de l'épidémie de
1775 - installa les sœurs de Nevers à Sainte An-
gèle - eut des démêlés avec les Barnabites qu'
il renvoya - son testament est conservé aux
Archives de l'Hospice de Montéon.

24: Jean-Baptiste-Auguste de
Velloutreix de Taze (1783-1792) - neveu du car-
dinal de Loménie de Brienne - évêque d'Oron
le 27 avril 1783 - député aux Etats-Généraux -
protesta contre la Constitution civile du Clergé -
se réfugia en Angleterre et mourut en 1792.

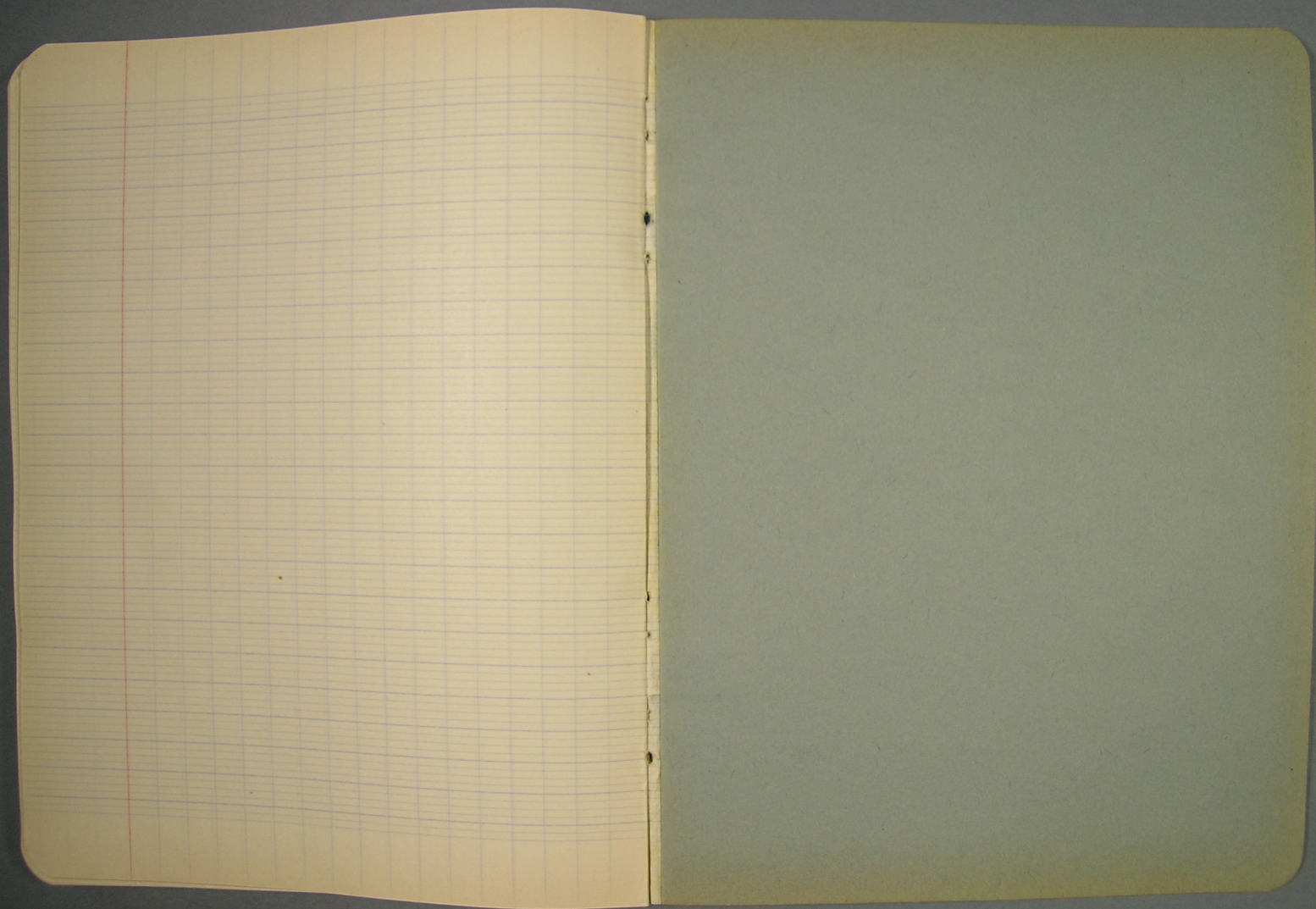
L'évêque constitutionnel Sanaden éta-
blit à Oron le siège de l'"évêché des Basses-
Pyrénées".

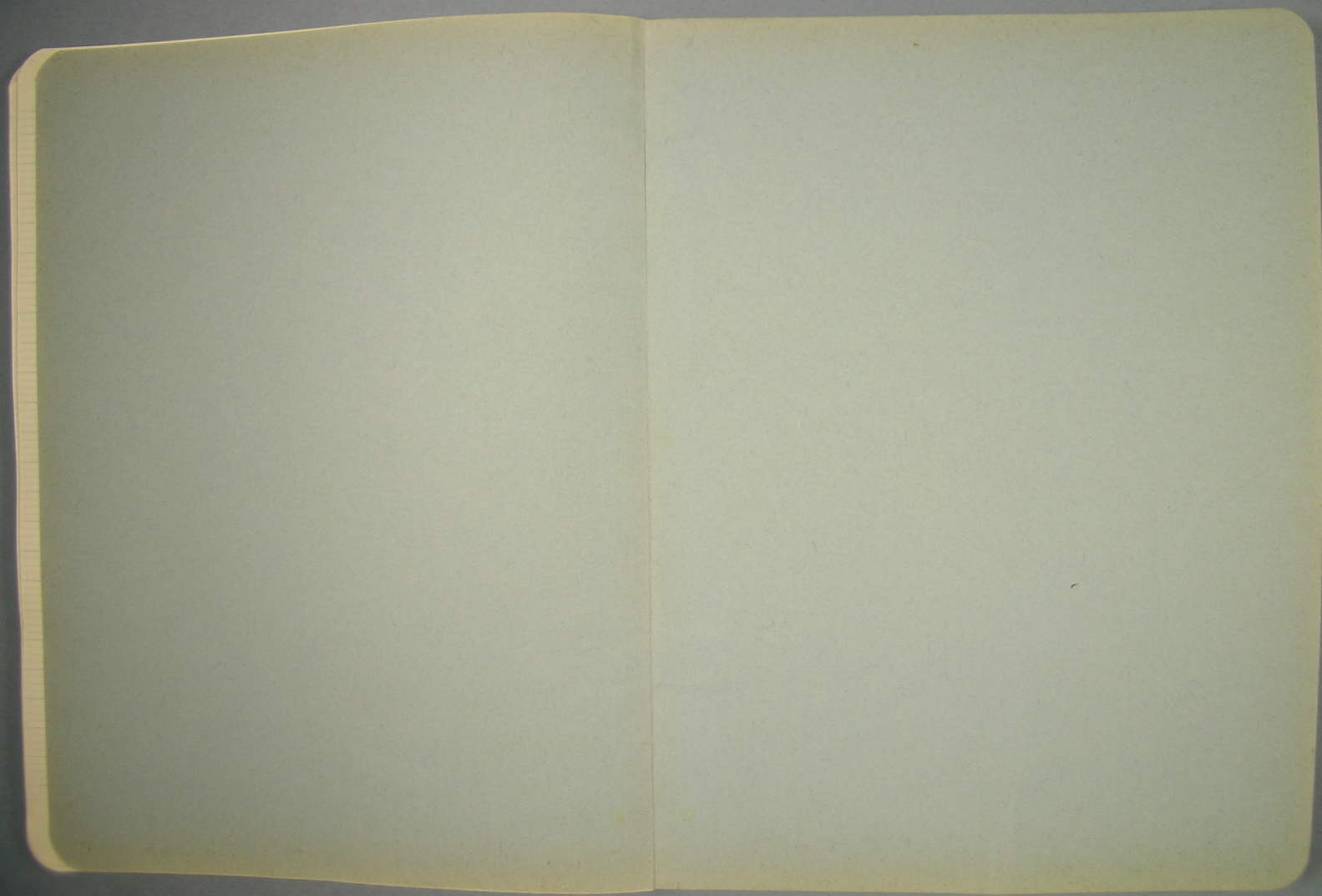
Evêques d'Albi

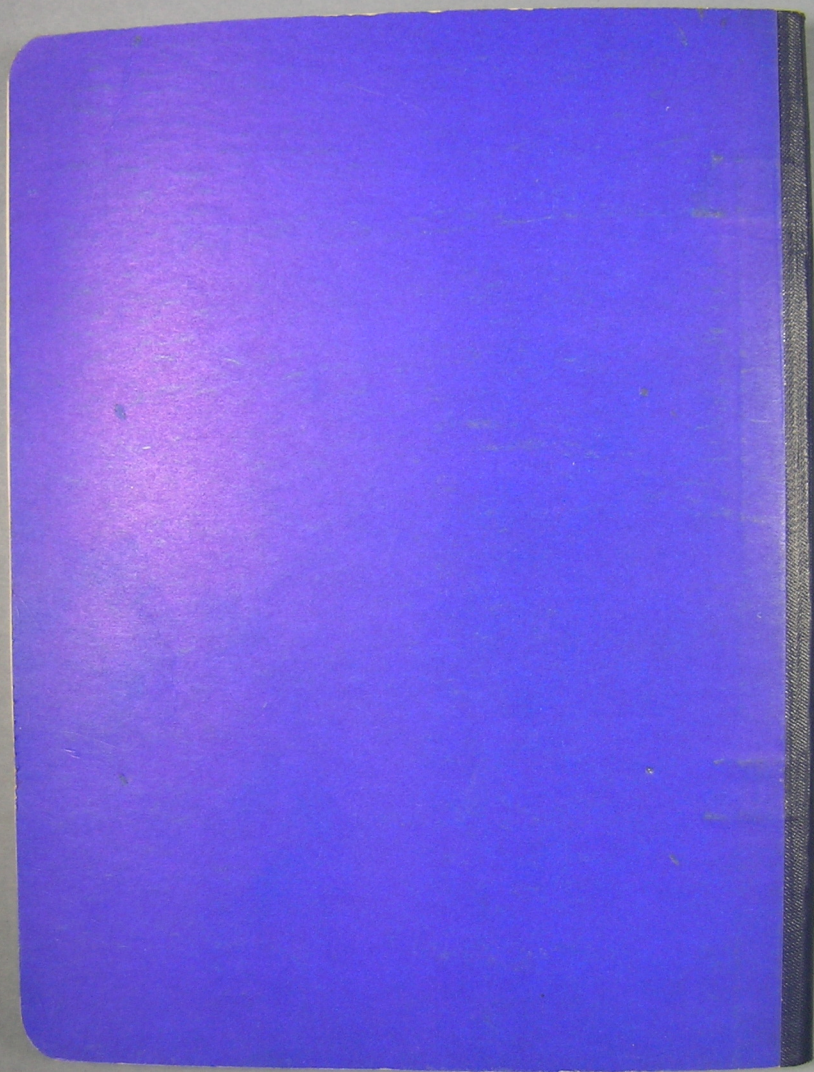
De saint Grat à Mgr de Villautrice de Tige.
 il y a 60 évêques à Albi. - De 1394 à 1618, le diocèse d'Albi se divisa en deux obédiences : celle de Rome (6 évêques) et celle d'Avignon (3 évêques).

saint Grat	506	Guillaume II de Gasjoc	1155
Léger	578-585	Roger II	1186-1189
Ardéon	673	Compaing	1280-1283
Gombaud - évê. de Jac.	977	Bernard IV de la Mothe	1190-1203
Arsius - Roca "	982	Gaillard de Lédace	1308
Raymond le Vieux "	1025-1029	Guillaume Arnaud I ^{er}	1308-1342
Etienne de Mauton	1060-1078	Bernard	1362-1367
Abat	1073-1085	Bernard de Richan	1363-1367
Edon de Benac	1083-1102	Pierre II de Laron	1367-1370
Roger I de Lantes	1100-1114	Guillaume Abat	1371-1375
Arnaud I d'Arca	1121-1125	Garsie Menendez - ob. Rom	1380
Arnaud II d'Arca	1135-1148	Pierre - adonini "	1394
Bernard I ^{er} de Lédace	1149-1191	Guillaume Raymond "	1401
Bernard II de Morlon	1191-1216	Pierre III Assalbit "	1408
Bernard III	1225	Arnaud - Guillaume ob. Av.	1414
Guillaume I ^{er} de Costarel	1227-1241	Lanthe Mulla "	1422
Pierre I ^{er} de Gasnard	1242-1254	Pierre Assalbit "	1428

Garsie - Arnaud d'Arca	1411-1420	Gerard III Roussel	1527-1555
Gerard d'Arca	1425-1432	Claude - Pègen	1555-1596
Arnaud - Raymond d'Espagn	1432-1445	Arnaud de Mayzie I ^{er}	1597-1622
Guillaume - Arnaud de la Bode	- 1451	Arnaud de Mayzie II	1623-1666
Guillaume de Fondana	1451-1465	Louis de Bardsompierre nom.	1667
Garsie de la Mothe	1465-1474	Pierre Volz Gassion	1667-1678
Lanthe de Casenave	1474-1491	Jean IV de Meussens - sans nom	1672-1678
Cosme de Paggi	1492-1498	Arnaud - François de Mayzie	1677-1681
Jean I ^{er} Lopez	1492-1498	François Charles de Saltes	1681-1704
Jean II de Fardailhan	1498-1500	Antoine Simon de Maizy nom	1705
Arnanieu d'Albet - card. ord.	1500-1504	Joseph de Rivol	1705-1721
Raymond - Arnaud	1506-1508	Jean - François de Montillet	1721-1742
Jean III Saliniet - card.	1521-1523	François de Rivol	1742-1783
Jacques de Foix	1523-1524	J. B. Auguste de Villautrice	1783-1792
Pierre IV d'Albet	1534-1536		









Champion

EXTRA
VELIN

Le Carême au XIX^e siècle

22 février 1803

"Le commandement de l'Église, concernant
"le jeûne du Carême, demeure en son entier pour
"sous cause que l'âge, les infirmités ou quel-
"que autre raison légitime n'en dispensent
"point" (art. 3)

"Depuis le premier dimanche de Carême
"de la présente année inclusivement, jusqu'à
"et non-compris le dimanche des Rameaux,
"les fidèles de notre diocèse pourront user
"de graisse et de viande les jours de diman-
"che, lundi, mardi et jeudi de chaque se-
"maine (art. 1)

"Ils pourront user de laitage pendant tout
"le Carême, et d'aupès jusqu'au mardi de
"la semaine sainte inclusivement" (art. 2)

"Ce que nous perdons du côté de l'abstinence
"rattrapons de le regagner par l'abondance de nos
"aumônes, la fervueur de la prière, l'attachement aux
"divins offices et à la parole de Dieu."

25 janvier 1804.

" Les Autorités administratives de ce
" diocèse nous ayant représenté que la rareté,
" le prix excessifs des aliments et denrées de
" carême, rendraient l'abstinence entière
" trop onéreuse à la grande majorité des fe-
" de las, nous permettrons, cette année, comme
" la précédente, l'usage des aliments gras, jus-
" que purs de la semaine."

" Nous avons permis et nous permettons l'
" usage de la viande et des aliments gras, jus-
" que purs de chaque semaine; à savoir:
" savoir: les dimanche, lundi, mardi et
" jeudi de chaque semaine, à commencer le
" dimanche de la Quadragesime, jusqu'à celui
" des Rameaux exclusivement."

" Nous permettons l'usage du lait et des œufs
" pendant tout le carême jusqu'au saint jour
" de Pâques: nous n'exceptons que le vendredi
" saint pour l'usage des œufs."

22 janvier 1805

"Il nous est parvenu de divers endroits
"de ce diocèse que, par le malheur des temps
"et l'intempérie des saisons, le peuple souffre
"une grande cherté dans les denrées de
"carême."

"Depuis le premier dimanche de Carême
"de cette année inclusivement jusques et non
"compris le Dimanche des Rameaux, les fi-
"deles de notre diocèse pourront user de
"graisse et de viande les jours de Dimanche,
"lundi, mardi et jeudi de chaque semaine,
"ils pourront user de laitage et d'œufs
"pendant tout le carême, excepté pour les
"œufs seulement, le Vendredi-Saint, où on
"s'en abstiendra."

4
1^{er} février 1806

"La calamité des temps où nous vivons,
"rondant l'abstinence de viande trop onéreuse
"à la plupart de vous, nous croyons secourir
"les vues de l'Église, en la réduisant à trois
"jours de la semaine, comme nous l'avons fait
"ces dernières années"

"Depuis le premier dimanche de Carême pro-
"chain inclusivement, jusques et non compris
"le dimanche des Rameaux, les Fidèles de notre
"diocèse pourront user de viande et de gras
"se le dimanche aux deux repas, les lundis,
"mardi et jeudi à un seul repas. Ils pourront
"aussi user de laitage et des œufs pendant
"tout le carême, excepté pour les œufs le
"jour du vendredi saint".

20 février 1810

"Nous avons permis et nous permettons
 "à tous les Fidèles de notre diocèse l'usage du
 "lait et des œufs pendant tout le Carême
 "jusqu'au saint jour de Pâques"..... l'usage
 "des aliments gras quatre jours de la se-
 "maine, savoir: les Dimanches, lundi, mer-
 "credi et jeudi, à commencer du Dimanche
 "de la Quatre-vingt-dixième jusqu'à celui des Pa-
 "meux exclusivement. Et néanmoins, les
 "Fidèles seront avertis que la loi du jeûne
 "oblige tous ceux qui useront de la dis-
 "pense du gras, à moins que des raisons
 "légitimes ne les autorisent à ne pas jeû-
 "ner; et, dans ce cas, ils pourront user
 "dans tous leurs repas des aliments gras."

31 janvier 1811

Mgr Loizon pense toujours revenir à l'antique austerité: « Nous avons cru que nous autorisions pour la dernière fois ces adoucissements que les besoins de l'État et de l'Église ont rendus nécessaires. »

« Nous avons permis et nous permettons à tous les Fidèles de notre diocèse l'usage du lait et des œufs pendant tout le Carême jusqu'au saint jour de Pâques..... l'usage des aliments gras quatre jours de la semaine; savoir: les dimanche, lundi, mardi et jeudi, à commencer du dimanche de la Quadragesime jusqu'à celui des Palmes exclusivement. Et, néanmoins, les Fidèles seront avertis que la loi du jeûne oblige tous ceux qui usent de la viande de gras. »

20 février 1813

"Depuis le moment où la Providence
 "nous a placé à la tête de ce diocèse, les
 "calamités du Temps, la disette ou le prix dis-
 "proportionné de tout ce qui est propre à l'
 "abstinence, nous ont forcé d'en restreindre
 "l'obligation et de vous permettre l'usage
 "des aliments moins précieux et moins dis-
 "pendieux."

"Nous avons permis et nous permettons à
 "tous les Fidèles de notre diocèse l'usage
 "du lait et des œufs pendant tout le Carême
 "Nous n'en exceptons que l'usage des œufs
 "le jour seul du Vendredi Saint - Nous avons
 "permis et nous permettons l'usage des ali-
 "ments gras quatre jours de la semaine; sa-
 "voir: les dimanche, lundi, mardi et jeudi,
 "à commencer du Dimanche de la Quadrage-
 "sime jusqu'à celui des Rameaux exclu-
 "sivement."

28 janvier 1815

"Nous avons jugé convenable de permis-
"sic, et nous permettons, sans toutefois infir-
"mer aucunement la loi du jeûne, sous fi-
"dèles de notre diocèse, l'usage du laitage et
"des œufs pendant le Carême de 1815, le jour
"seul des Vendredi-saint excepté; et celui des
"aliments gras les dimanche, lundi, mardi et
"jeudi de chaque semaine, hors le premier
"jeudi et la Semaine sainte en entier."

La même oromône de 5 sous est demandée
aux adultes qui ont plus de 18 ans, à l'ac-
ception, cependant, des pauvres, des ouvriers,
et de "quiconque subsiste uniquement de
son travail".

10 février 1816.

"L'espérance que nous serions de voir
 "enfin, cette année, la France rentrer à ses an-
 "ciennes prospérités, nous flattait de reprendre
 "le cours ordinaire d'austérité que le malheur
 "des temps nous avait forcé d'adoucir. Trois
 "mois d'usurpation ont suffi pour nous rapla-
 "ger dans un abîme de maux. Témoins des ca-
 "lamités publiques et de la rareté des aliments pro-
 "pres à l'abstinence, nous avons cru devoir en-
 "core en faciliter, en encourager l'observance, en
 "réduisant le nombre des jours fixés par le pri-
 "cepte; cependant, afin que notre indulgence ne
 "diminue point l'effet des grâces attachées
 "aux bonnes œuvres de ce saint temps de Ca-
 "rême, nous compensons l'adoucissement an-
 "noncé par une légère aumône."

Pour le reste, le dispositif est le même que
 celui de l'année passée.

3 février 1877.

"Nous avons permis et permettons à
"tous les fidèles de notre diocèse l'usage du
"laitage et des œufs pendant ce Carême, n'com-
"prenant que l'usage des œufs le jour seul du
"vendredi-Saint. Nous avons également
"permis l'usage des aliments gras les di-
"manches, lundi, mardi et jeudi de chaque
"semaine, à commencer depuis le premier di-
"manche jusqu'à celui des Rameaux ex-
"clusivement; et néanmoins, les fidèles seront
"avertis que la loi du jeûne oblige tous ceux
"qui profiteront de la dispense du gras, à
"moins que des raisons légitimes ne les au-
"torisent à ne point jeûner et, dans ce cas,
"ils pourront, dans tous leurs repas, user d'
"aliments gras."

8 février 1880

"Les rigueurs de cet hiver ont rendu
"l'observance (de l'abstinence) plus pénible;
"nous avons craint de rebuter les faibles par l'
"exigence entière du précepte :

"Nous avons permis et permettons l'usage
"des aliments gras les dimanche, mardi
"et jeudi du Carême prochain, à compter
"de ce premier dimanche jusqu'au jeudi
"de la cinquième semaine inclusivement.
"Néanmoins les Fédérés sont expressément
"avertis que cette permission ne les exempt
"te aucunement de la loi du jeûne - les
"dimanches du Carême, celui des Pâques
"excepté, on sera libre d'user à souper
"d'aliments gras, sans oublier toutefois
"que ce jour est compris dans les jours
"de pénitence les œufs et légumes pour
"les autres repas pourront être assaison-
"nés en gras :

10 février 1891

"Le premier sentiment de plusieurs d'
 "entre vous est peut-être la crainte que nous
 "n'exagions dans toute sa rigueur l'obser-
 "vation du jeûne et de l'abstinence. Nous
 "sommes prêts à excuser cette crainte,
 "pourvu que, vous mêmes, après y avoir eu
 "un instant réfléchi, vous conveniez qu'elle n'
 "est ni juste ni fondée et que, si elle était
 "fondée, elle ne serait pas chrétienne"..... "Nous
 "vous dirons que, dans la réalité, très peu
 "de changement sera fait à ce que l'on a pra-
 "tiqué dans les années précédentes et que ce
 "changement aura pour unique but de con-
 "server une loi antique et sacrée"

"Nous accordons à tous les Curés et Jasse-
 "vants la faculté de permettre par eux-mêmes
 "ou par les Prêtres approuvés dans leur paroisse,
 "à ceux de leurs paroissiens qui le deman-
 "deront, l'usage des aliments gras, les dimanches,
 "mardis et jeudis du Carême prochain, à commencer
 "du premier dimanche jusqu'au jeudi de la 5^e semaine,

30 janvier 1892

"Il nous a paru nécessaire, d'après les
"renseignements qui nous ont été donnés, d'user
"cette année de la même indulgence dont nous
"avons usé l'année dernière et de vous accor-
"der les mêmes facilités" — "Nous permettons l'usa-
"ge des œufs et du laitage durant tout le Carême,
"à l'exception du Vendredi saint pour les œufs
"seulement — Nous accordons à tous les Curés
"et Desservants, la faculté de permettre par
"eux-mêmes ou par les Prêtres approuvés dans
"leur Paroisse, à ceux de leurs Paroissiens qui
"la demanderont, l'usage des aliments gras les
"dimanches, mardis et jeudis du Carême prochain,
"à commencer du premier dimanche jusqu'au
"jeudi de la cinquiesme semaine inclusivement;
"nous accordons la même faculté à tous les
"Prêtres approuvés à l'égard de leurs paroissiens.

18 janvier 1883

" Nous permettons l'usage des œufs et
 " du laitage durant tout le Carême, à l'occap-
 " sion du Vendredi-saint pour les œufs seu-
 " lement - Nous accordons à tous les Curés et
 " Desservants la faculté de permettre par eux-
 " mêmes ou par les Pêtres approuvés dans
 " leur paroisse, à ceux de leurs Paroissiens
 " qui le demanderont, l'usage des aliments
 " gras, les dimanches, mardis et jeudis du Ca-
 " rême prochain, à commencer du premier
 " dimanche jusqu'au jeudi de la cinquie-
 " me semaine inclusivement : nous accordons
 " la même faculté à tous les Pêtres approu-
 " vés à l'égard de leurs pénitents. Les fecti-
 " les sont averties que cette permission ne les
 " exempte aucunement de la loi du jeûne -
 " Nous donnons aux personnes qui sont dans
 " le cas de demander cette dispense, la faculté
 " d'en user comme si elles l'avaient déjà obtenue
 " jusqu'au second dimanche du Carême inclu-
 " sivement."

7 février 1884

Comme les années précédentes, le diocèse déclare : « Dans les lieux où, attendu la cherté ou la rareté des huiles et du beurre, il serait trop difficile d'apprêter les vêtements au maigre, nous autorisons les Curés et Desservants à donner la permission d'apprêter à la graisse tous les jours, à l'exception des vendredis et samedis, jusqu'au jeudi de la cinquième semaine inclusivement. Nous exhortons nos fidèles diocésains et recommandons aux Curés et Desservants de les exhorter à se rapprocher le plus qu'il leur sera possible de l'exacte observation du Carême » (art. 3^e et 4^e.)

3 février 1825

"Les Fédérés pourrout s'adresser à M.
"M. les Curés et Desservants pour les dispen-
"ses plus étendues (que l'usage des ceufs et
du laitage) dont ils auroient besoin." (art. 2.)

24 janvier 1886

"Nous permettons l'usage des œufs et
"du laitage durant tout le Carême, à l'exception
"du vendredi-saint pour les œufs seulement"
(art. 1^{er}) — "Les Fidèles pourront s'adresser à M.
"M. les Curés et Desservants pour les dispenses
"p. les épreuves dont ils auraient besoin"
(art. 2^e)

3 février 1887

Même dispositif que l'année dernière

28 janvier 1888

Même dispositif.

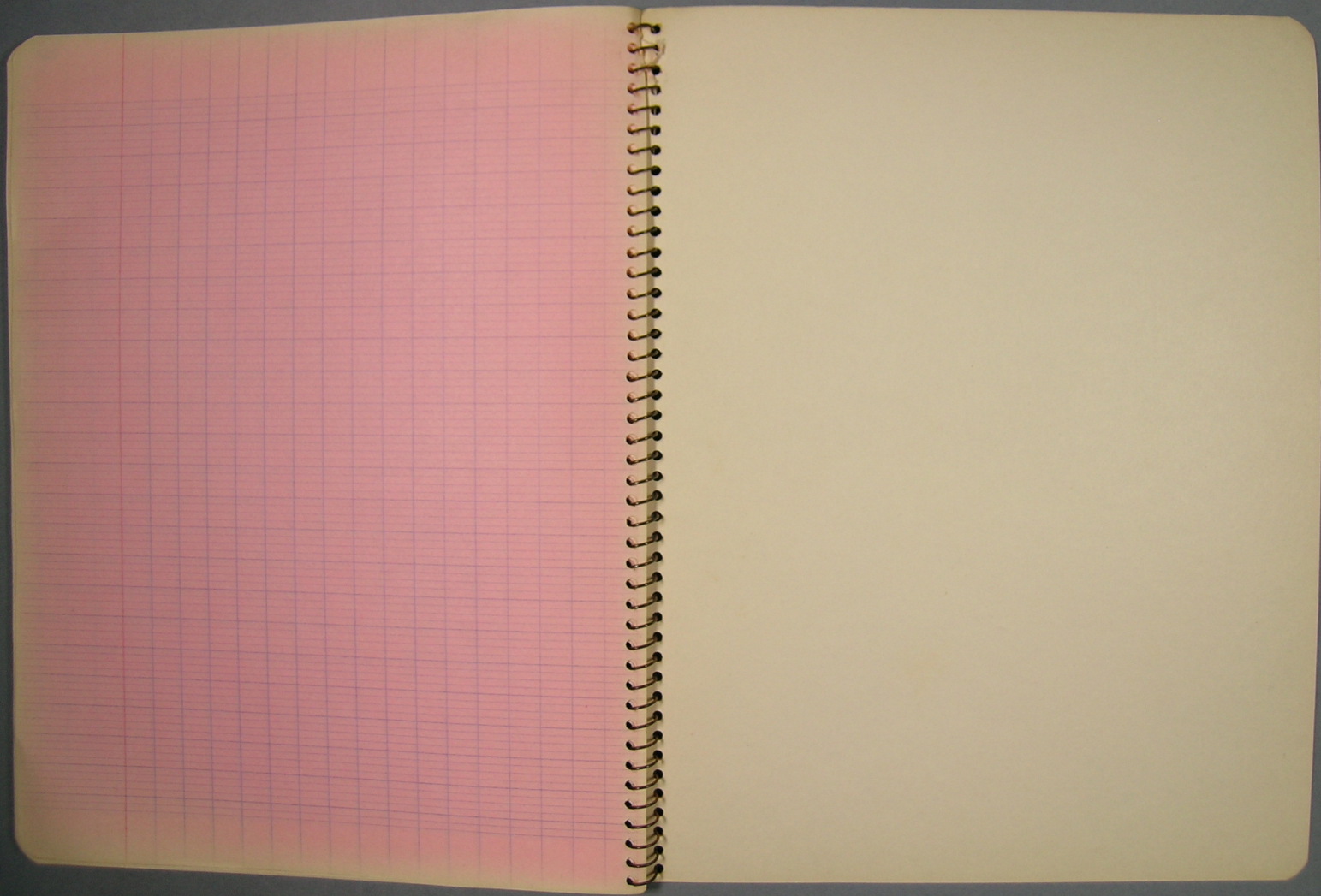
4 février 1889

Même dispositif.

3 février 1830

"Nous permettons l'usage des œufs et du
"laitage durant tout le carême, à l'exception
"du vendredi-saint pour les œufs seulement
(art. 1^{er}) — "Nous accordons l'usage des aliments
"gras les dimanches, mardis et jeudis, à com-
"mencer du premier dimanche jusqu'au jeudi
"de la cinquième semaine inclusivement (art. 2^e)
— "Nous exhortons nos fidèles diocésains et
"recommandons aux curés et desservants de
"les exhorter à se rapprocher le plus qu'il
"leur sera possible de l'exacte observation
"du carême" (art. 3^e) — "la dispense que nous
"accordons ne change rien à l'obligation du
"jeûne, laquelle demeure en son entier" (art. 4^e)



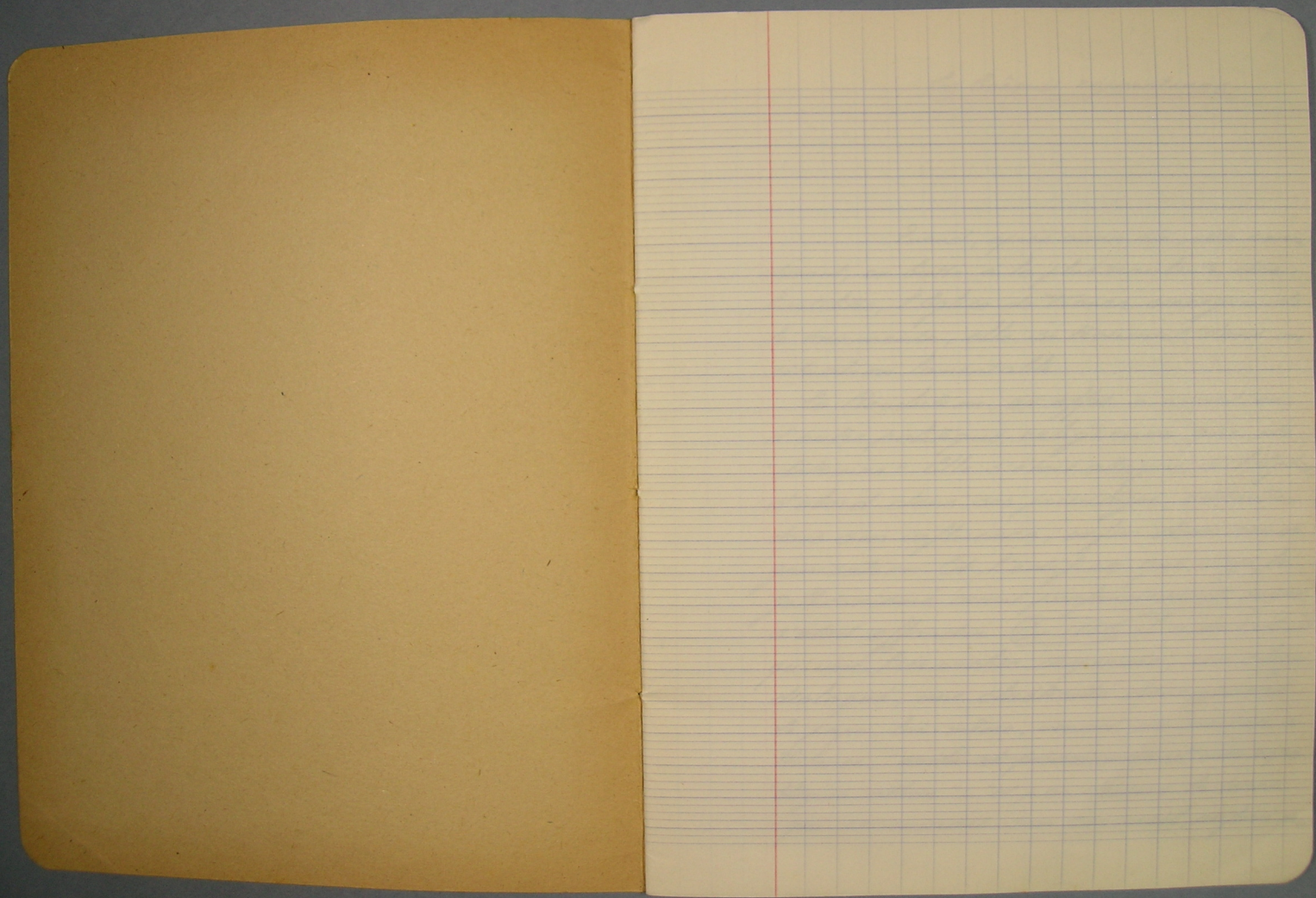






Champion

EXTRA
VELIN



Les Evêques républicains

Lorsqu', après avoir été, dix ans, durant, en butte à la plus virulente des hostilités, l'Eglise de France émergée de la tourmente, elle se trouvait dans une situation lamentable.

La Révolution, en effet, n'avait eu d'autre politique religieuse que de "détruire". Elle s'était attaquée à l'Eglise, d'abord dans ses privilèges, ensuite dans son influence, enfin dans son organisation. Et l'édifice que, déjà, le gallicanisme avait profondément miné, s'était effondré. En 1800, il n'en restait qu'une hiérarchie dispersée, un clergé diabolique, une chrétienté désemparée. Le pape, lui-même, venait de mourir à Valence, "victime et prisonnier d'une république athée" - "et par dessus la terre" - "qui recouvrait son cercueil, en lui ses

" Dans un rapport " envoyé par lui à Paris", l'officier municipal de la commune de Valence, jouant au prophète, annonçait que le pape mort serait certainement le dernier. (Reps - L'Église des Révolutions - p. 116) Comme d'autres s'étaient trompés avant lui, il se trompait aussi: quelques mois après, Pie VII succédait à Pie VI. Et, en France, un jeune général, d'ailleurs à tout construire "solidement", prenait le pouvoir. Mécréant mais réaliste, le nouveau maître se déclarait résolu à réconcilier la France et l'Église.

Certes les négociations furent difficiles et manquèrent d'être conclues. Mais, pour des raisons opposées sans doute, les deux parties tenaient à les conclure. ^{après une affaire} Bref, le 8 septembre 1801, le Premier Consul signait le traité définitif et, le 10, les ratifications étaient échangées. (Daniel Reps - p. 143)

Exempl
p. 158

"pièces dans le cimetière commun, l'herbe avait poussé comme pour en effacer la trace et jusqu'au souvenir" (Mge Bonnard - Un siècle de l'Église de France, p. 3).

Le spectacle qu'offrait, à ce moment, la France religieuse, le premier évêque concordataire de Bayonne le décrit en ces termes: "Les temples étaient profanés, ruinés ou abandonnés; les autels du vrai Dieu renversés; l'arbre de la Croix desséché, presque déraciné; il avait disparu de son ancien domaine

En vérité, ^{Notre pays ressemblait à} "des forêts. La France n'offrait plus que" un vaste champ couvert de corps inanimés, d'ossements épars. ^{avait suscité} "Mais, déjà, la Providence préparait le grand vivificateur" dont "le souffle devait ranimer les corps morts et rassembler les ossements épars pour en faire des corps organisés et abaisser la félicité de la patrie sur l'antique religion des pères". Et le christianisme a fait sortir de l'épreuve plus pur et plus

* "Mais, déjà, la Providence avait suscité le grand vivificateur" dont "le souffle devait ranimer les corps morts et rassembler les ossements épars pour en faire des corps organisés et abaisser la félicité de la patrie sur l'antique religion des pères". Et le christianisme a fait sortir de l'épreuve plus pur et plus

l'ancien délégué par l'archevêque de Toulouse. Et
de suite, il se mettait au travail. ^{et cela, ce s'annonçait} ^{par un} ^{travail} ^{très} ^{fé-}
licité, d'urgence, ^{organiser son immense diocèse (1)} ^{son immense diocèse}
et pourvoir les quatre-vingt-quatorze curies et
les sept-cent-soixante-cinq succursales de son
immense diocèse et il ne disposait que d'un
clergé ^{très} ^{restreint} et profondément divisé.

En effet, la première tâche qui s'imposait,
pour une véritable organisation efficace, -
et certes, ce n'était point la plus facile - était
de souder ce clergé en un bloc solide.

Le problème, en effet, était de contenter les po-
pulations ^{qui} ^{très} ^{attachées} ^{aux} ^{cadres} ^{anciens},
"chaque ancienne paroisse désirant conserver
sa succursale". On y parvint cependant et,
avec le concours des Prêtres respectifs, il fut
décidé qu'il y aurait autant de curies que
de justices ^{dans} les Basses Pyrénées curant quarant
curies et 343 succursales; ^{dans} ^{pour} les Landes, 28
curies et 219 succursales; dans les Hautes Py-
rénées, 26 curies et 203 succursales. Ce qui
donnait, pour tout le diocèse 94 curies et 765
succursales.

1.600
Communes

soit les six anciens diocèses de Bayonne, de
Jaca, d'Osire, de Lescar, d'Oron et de Bar-
bes avec des fractions de ceux d'Asch, de
Bordeaux, de Bazas et de Comminges.
Le desservant d'une commune de ^{moins de} ¹⁰⁰ ^{âmes} ^{devant}, du coup, le pasteur de près
d'un million de fidèles. Pour ses ⁹⁴ ^{curies} ^{1.600} ^{com-}
munes, l'évêque n'avait à sa disposition
que 1.500 prêtres dont plus de la moitié étaient
secularisés. Pour les 94 curies et le 765 suc-
cursales qu'il avait à pourvoir, l'évêque
n'avait à sa disposition que 1.200 prêtres
dont plus de la moitié étaient secularisés.
Mais il y avait pire. Ce clergé était profon-
dément divisé: il constituait deux ^{parties} ^{distinctes}
distinctes qui se suspectaient et ^{se} ^{haïssaient}
haïssaient: les assermentés et les insermentés,
les insermentés qui étaient rentrés peu à peu
se glorifiaient de n'avoir point prêté les
serments révolutionnaires; ils étaient fiers
d'avoir souffert pour la foi. Les assermen-
tés, de leur côté, étaient loin d'accepter
le jugement que les réfractaires portaient

765
96
859

Mais où la tâche s'accroît ^{sur le diocèse} ~~enormément~~, ce fut
quand il s'agit de pourvoir ces huit-cent-cin-
quante-neuf postes. L'évêque n'avait à sa
disposition qu'un clergé ^{réduit et} vieillissant, car l'autorité
depuis dix ans, le recrutement était presque
totalement tari, et la mort, secondée par la
déportation ou l'échafaud, avait creusé des
vides. On calcule qu'au moment de la réorgani-
sation des paroisses, plus de la moitié des
cures et des desservants étaient des seugé-
naires et les plus jeunes approchaient de la
quarantaine. Cependant, grâce au secours à
d'anciens ecclésiastiques "plus ou moins sortis de leur
gouvernement, de son côté, avait fait ^{sa part} ~~part~~
des "cités" ^{où l'on signalait le} "des prêtres qui" par leur conduite et par
leur moralité "étaient dignes de sa confiance"
et ~~de~~ évidemment, les autres étaient écartés.
Cependant, grâce au secours à d'anciens ecclé-
siastiques "plus ou moins sortis de leur règle" et
on ne se montrant point trop rigoureux sur
l'instruction, on parvint à pourvoir les 94
cures et les 765 succursales du diocèse. (1)
Il va sans dire que le travail ne fut at-

sur leur conduite. Qu'avait-il fait d'autre
que de se soumettre aux lois de leur
pays? Et ce seulement avait son échec dans
beaucoup de ces prêtres qui avaient été
nourris dans les idées gallicanes qui
avaient prédominé tout le XVIII^e siècle.
Cette rivalité s'était ^{avait été} exacerbée par l'atti-
tude des fidèles envers les uns et les autres,
par la masse

(1) Dès le mois de juin 1793, l'évêque prépa-
rait son travail: et les candidats qui il pro-
posait pour chaque poste

tant qu'on faisait appel aussi bien aux
 insermentés qu'aux non insermentés. ^{le Premier}
 Le Cons^{ul} avait voulu faire asseoir sur les bancs de cathé-
 drale qui s'étaient arrangés pour que parmi les
 d'état des régicides et des émigrés, ^{parce qu'il y avait}
 à peine quelques prêtres par le Concordat, il en eût
 aussi dans le même de constitutionnels et de non-constitutionnels,
 à gauche et à droite des prêtres insermentés
 des prêtres insermentés
 ecclésiastiques comptés des hommes de tous les bords
 Mais n'était-ce pas vouloir le mariage du
 feu et de l'eau ? Car entre les deux frac-
 tions du clergé, le fossé était profond ;
 plus que sentimental, on pouvait le considérer
 doctrinal : les insermentés comme les asser-
 mentés se glorifiaient de leur attitude par
 dans la Révolution ; les premiers d'avoir ^{qu'ils avaient faits}
 souffert pour la foi, les seconds d'avoir obéi
 à la loi de leur pays et de s'être montrés par-
 fait sincères. Le Premier Consul exigea des
 évêques que, dans l'arrangement définitif,
 la part une part équitable fut faite aux deux
 fractions

D.R.
 p. 148

Mgr Lison n'eut garde de ne pas manquer
 à la consigne. Insermenté lui-même, il se ga-
 rda de manquer de respect à la même é-
 tude que lui et de se montrer ^{une} bienveillant.

à ceux qui avaient prêté serment. Son rapport de lui le trait suivant, qui bien caractéristique de sa manière. C'était à Mont-de-Marsan, lors de sa première visite en cette ville. M^r l'archevêque ^{son inférieur général} lui présentait le clergé : « Voici un prêtre catholique ! » « Voici un prêtre de votre diocèse ! » disaient-ils pour les uns et pour les autres : « Voici un prêtre du diocèse ! » - Et l'on me les présentait également : « remarquez l'évêque : ils sont tous mes enfants ! »

9

Lorsqu'elle émergea de la Révolution, l'Église de France se trouvait dans la plus lamentable des situations.

Deux années durant, elle avait été en butte à la virulente hostilité des maîtres du moment; car la Révolution n'avait d'autre politique religieuse que de "détruire". Elle s'était attaquée à l'Église: d'abord, dans ses privilèges; ensuite, dans son influence; enfin, dans son organisation. Et l'édifice, que le gallicanisme avait, déjà, profondément miné, s'effondrait d'un coup. Il n'en restait, à la fin du siècle, qu'une hiérarchie dépossédée, un clergé déslogé, une chrétienté désamorcée.

L'Église allait-elle donc s'^{enlever}extirper? Bertrains le pensaient; et l'officier municipal de la commune de Valence qui venait de ^{noter} constater le décès « du dit Jean Ange Pécchi, exerçant la profession de Pontife » croyait

De la signature du Concordat à sa promulgation, des questions délicates avaient été réglées: le nouvel évêché de Bayonne en était né. les négociations se poursuivirent: des questions délicates furent réglées et le nouvel évêché de Bayonne en était né.

10
1: La Réurrection de l'évêché de Bayonne. - "Les questions très délicates avaient été officiellement réglées entre la signature du Concordat et la cérémonie du 18 avril" (l'église des Révol. p. 146) C'est de ces pourparlers qu'est né le nouvel évêché de Bayonne, et son titulaire

Il sortait des décombres considérablement accrue puis qu'à lui seul, il englobait les six anciens diocèses de Bayonne, de Dax, d'Oron de Lescar, d'Uron et de Tarbes, ainsi que des fractions de ceux d'Auch, de Bordeaux, de Bazas et de Comminges. Le petit évêché du Labourd qui ^{dans l'Année Régente} comptait la peine une dizaine de milliers d'âmes, devenait l'un des plus gros diocèses de France et renfermait ^{un peu moins} d'un million de fidèles.

Le gouvernement du nouveau diocèse échut à l'évêque du sort: à l'humble desherant d'un petit bourg de la Meuse que rien - ni dans sa carrière ecclésiastique ni dans ses qualités personnelles - ne semblait prédestiner à une telle charge. Joseph Jacques Lison fut d'ailleurs le premier ^à être né d'une telle distinction qu'un neveu, ^{son} fils et

Bonaparte, avait, à son insu, sollicité pour lui. La nomination devait, d'ailleurs, s'avérer heureuse et son épiscopat, de dix-huit ans, fut des plus sages.

Et, pourtant, les questions délicates qu'il eut, comme beaucoup de ses confrères, à résoudre, ^{à propos} de questions délicates et à passer par des épreuves critiques. Cependant le premier problème qu'il eut à résoudre, dès son arrivée à Bayonne, le 25 décembre 1802,

ne lui ^{causa} ^{pas} trop de soucis. Sans doute, le nouveau découpage des paroisses ^{en} ^{deux} ^{parties} n'allait pas sans réclamations, ^{les} ^{comme} ^à ^{l'usage} ^{de} ^{ces} ^{attachés}

aux cadres anciens, chaque ancienne paroisse désire ^{si} ^{elle} ^{peut} ^{en} ^{avoir} ^{un} ^{peu} ^{de} ^{ce} ^{qui} ^{est} ^{son} ^{ancien} ^{cadre} conserver sa succursale. Il semble, ^{en} ^{fait} ^{en} ^{effet} ^{que} l'opération n'eût soulevé ⁿⁱ ^{de} ^{récris} ⁿⁱ ^{de} ^{opposition} sérieuse. D'accord

avec les Préfets respectifs des trois départements,

Mgr Lison pouvait, ^{le} ²⁵ ^{juin} ¹⁸⁰³, présenter ^à ^{ses} ^{Préfets} ^{les} ^{projets} ^{d'} ^{organisation} : le 10 juin 1803,

celui qui concernait les Landes, le 25 juin celui qui regardait les Basses-Pyrénées et, enfin, le 30 décembre ^{septembre} celui des Hautes-Pyrénées.

Les Basses-Pyrénées comprendraient 40 curés et 343 succursales; le Landes, 28 curés et 203 succursales; les Hautes-Pyrénées, 26 curés et 203 succursales.

Mais il n'en alla point de même quant à l'événement ^{est} et le projet de pourvoir de ^{en} leurs titulaires les divers ^{curés} postes qui venaient d'être créés. Il était ^{dans son choix} retenu par mille entraves. Il y avait d'abord ces "états des Pêches qui, par leur conduite et leur moralité sont dignes de la confiance du gouvernemen^t. Les Projets avaient dû, dès 1801, les communiquer au Ministre de l'Intérieur; et, à lire les notes ^{renseignements} confidentielles ^{notées à côté} qui accompagnent des noms, on peut ^{voir} juger de l'esprit qui avait présidé à leur rédaction. D'excellents mérites n'en étaient pas écartés parce qu'ils "n'aimaient pas la Révolution"? D'autres ne sont-ils pas recommandés, malgré leur "peu d'instructions" parce qu'ils sont "dés-serts"? La note "tranquille" avait sans cesse; et l'on peut ^{soit} se faire demander ^{pour plus} sur le sens ^{de} d'une telle annotation ^{sur le} d'un ^{Projet} Solitaire.

Il y avait aussi cette surveillance étroite que le Premier-Banquier entendait exercer par ses Prêtres sur le choix de personnel ecclésiastique

Se, pour le seul département des Basses-Pyrénées, Mgr Loison s'en fut tenu à ses tabourets, il n'eut eu que 284 prêtres pour réorganiser les Basses-Pyrénées. Et la proportion devait être la même pour les autres départements. Ajoutez à cela qu'à l'époque, les soixantaines étaient grandement majoritaires parmi le clergé dont le recrutement avait été presque totalement arrêté pendant dix ans. En 1803, les plus jeunes prêtres approchaient déjà de la quarantaine. Il s'agissait pour l'évêque de "tirer le meilleur parti" "d'un clergé très réduit sans doute, mais "beaucoup moralement très diminué" (J. Bonnat - Rev. hist. et arch. du Béarn, mai-juin 1922 p. 180)

Et ce n'était pas tout. Le malheureux évêque n'avait à sa disposition qu' "un clergé

14

"profondément divisé par deux ans de discussions passionnées, de vocations et, disons le mot, d'anarchie religieuse" (Amaloc. cit. p. 172) "Insermentés" et "assermentés" constituaient deux fractions quasi irréductibles qui se glorifiaient: les uns d'avoir souffert pour la défense de leur foi; les autres de s'être soumis aux lois de leurs ^{royaux} ^{supérieurs} ^{pasteurs}; et ils voyaient dans cette soumission un acte d'indépendance patriotique. Ils étaient, les uns pour les autres, des suspects: suspects dans leur foi patriotique, ^(assermentés) suspects dans leur foi catholique (insertermentés) les assermentés suspectant la foi catholique des insermentés et les insermentés suspectant la foi patriotique des assermentés. Se sentant rejetés par la masse des fidèles, ^{les compléctionnés} ces deux camps seraient opiniâtrément défendus leur situation et certains, comme Thordoy et Becconneux et Becconneux, n'ont pas hésité à dénoncer ^{leurs} ^{leurs} confesseurs ou des paroissiens.

On ne s'étonnera point qu'une telle atmosphère ait été favorable aux intrigues

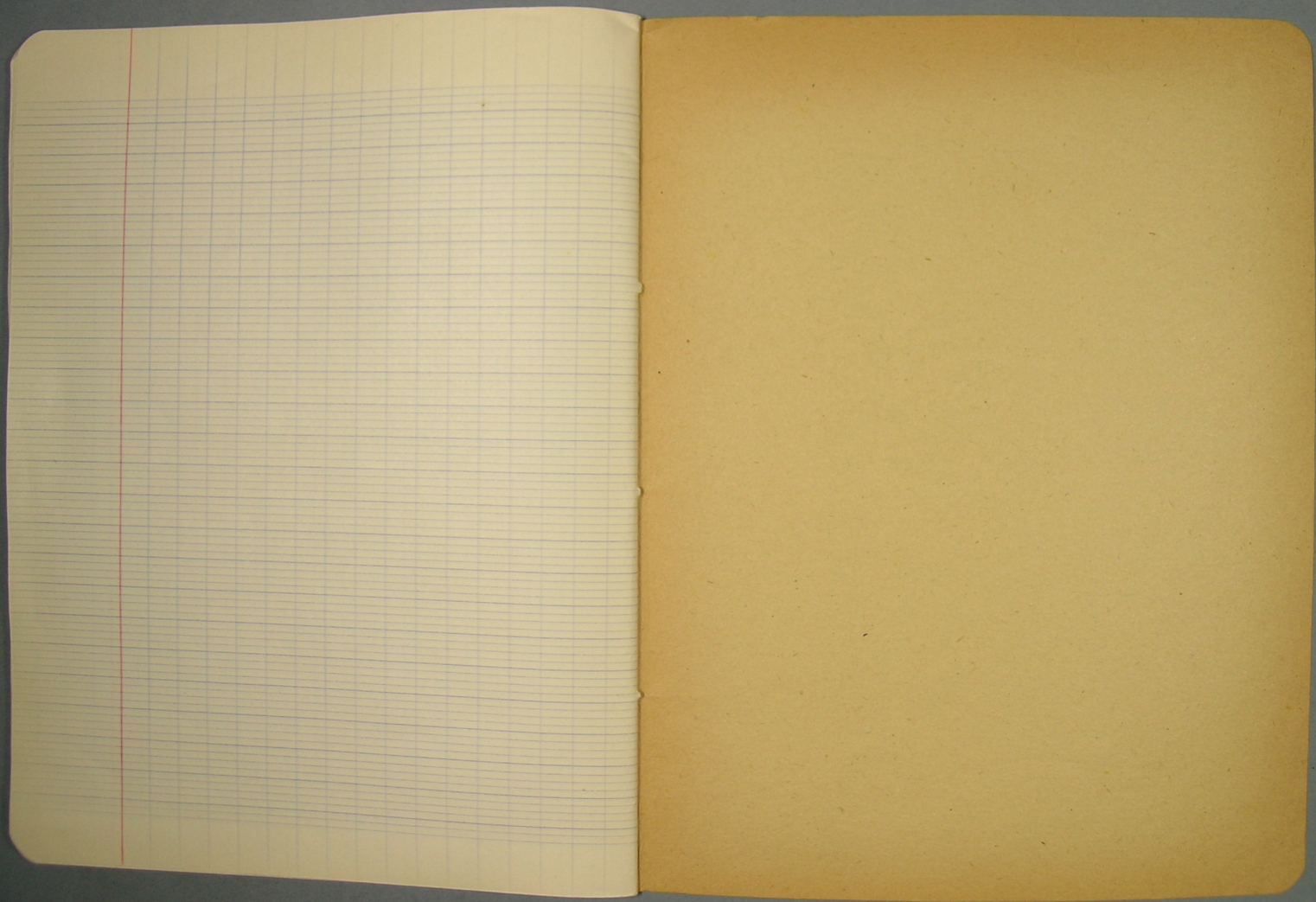
"Il faudrait, écrit M^r Annat, très peu connaître
"l'âme la psychologie humaine pour s'étonner qu'une
fois ou autre, dans la suite de des tractations
qui furent faites alors, quelque'un ait été la vic-
time d'un ostracisme exagéré et peu fondé en
raison" comme ce fut le cas d'un Julien.

cf. Rev. Arc.
n. 131)

15
et aux manœuvres. M^r Loison dut, pour empê-
cher de faibles nominations résister à de
puissants protecteurs comme ce fut le cas à Vittel
où M^r Kappeler fut nommé curé alors que Portals
souhaitait ~~le~~ Ducasse que l'on avait "en souvenir
affable du bonnet rouge, dansant autour de
l'arbre de la Liberté" (lettre de M^r Loison à Portals)

"l'intelligence médiocre et volonté timide" mais
"nature dévote et bien intentionnée"; M^r Loison
fut cependant ^{pas très} "de brasser les problèmes com-
plexes" que posait l'application du Concordat.
Il fit un effort ^{au} sérieux ^{que sincère} pour garder une jus-
te impartialité entre tous les prêtres qu'il
considérait tous comme "ses enfants". Et il
dut y réussir puisque son décès fut "en
l'objet de tous les regrets" (Mémorial Béarnais

II. - La restauration du clergé. - Absorbé par les pro-
blèmes d'organisation, M^r Loison n'eut guère
ni le temps ni les moyens de s'occuper de spi-
rituel. Il avait, cependant, obtenu dès mars 1805,
obtenu de l'Empereur le retour des bâtiments
du grand Séminaire à leur ancienne desti-
nation et ouvert, à la rue Fosse, la pension de
Lyon.





Le Grand Séminaire de Bayonne

(5)

ens ont maintes fois
dépend le christianis.
rit-il à ses presbytres

qui explique en partie
l'erreur au XVIII^e siècle.

Le peuple la connaît, la
connaît les plus usuels

Il respecte profondé:

un grand nombre de
l'ayant la part de la

doctrines anticléricales
nombre, on a parfois l'

de qui procède d'un
ce. Un prédicateur

à mettre en joie? Il
réussit une bonne

"l'effet est sûr" (Don.
63).

"jugements d'une
et saints portent sur

Pelajo, un temps le
athéisme de Pierre ont,

pour les stigmatiser, des mots si vifs, si percutants que
nous sommes tentés de crier à l'outrance. Des conciles

Le Grand Séminaire de Bayonne

C'est un axiome dont les historiens ont maintes fois constaté l'exactitude, que "des prêtres dépend le christianisme". Aussi saint Pierre recommandait-il à ses presbytres de se montrer "les modèles du troupeau".

Et c'est bien la décadence du clergé qui explique en partie l'ébranlement qui secoua la chrétienté au XVI^e siècle. "Cette décadence, écrit Daniel Pops, le peuple la connaît, la constate; c'est même un de ses thèmes les plus usuels de conversation et de plaisanteries. Il respecte profondément le sacerdoce; mais il méprise un grand nombre de ceux qui en sont revêtus. Même en faisant la part de la moquerie sans malice et de ces plaisanteries antécédentes les dont Rabelais recueillera bon nombre, on a parfois l'impression d'une haine latente, celle qui procède d'un amour déçu, d'une confiance trahie. Un prédicateur veut-il réveiller son auditoire et le mettre en joie? Il n'a qu'à glisser dans ses développements une bonne diatribe sur les mœurs du clergé: l'effet est sûr" (Dan. Pops - l'Église de la Renaissance, p. 143).

Bien plus significatifs encore: les "jugements d'une sévérité terrible" que papes, évêques et saints portent sur l'inconduite des clercs. Un Alvaréz Peláez, un Denis le Chartreux, une Colette de Corbie, une Catherine de Sienne ont, pour les stigmatiser, des mots si vifs, si percutants que nous sommes tentés de citer à l'outrance. Des conciles

2

sont obligés d'enjoindre aux prêtres "de dire la messe
"au moins quatre fois par an"; car plusieurs de ceux-ci
"passent leur temps à jouer, à boire et à se distraire a-
"vec des femmes", quand ils ne courent pas après les
bénéfices et les canonicats afin de pouvoir mener une
vie facile dans le luxe et l'oisiveté. A côté de ces clercs
nantis, il y avait tout "un prolétariat ecclésiastique: des
"prêtres sans vie intérieure, sans savoir, sans dignité"
dont "la seule activité apostolique se limitait à la célé-
"bration de la messe" (Lortq. Hist. de l'Église, p. 199) et le
seul souci était de "se faire rétribuer le moins mal-
"possible par les fidèles" (Daniel Rops. l'Église de la
Renaissance p. 144)

Et à la racine de cette décadence, il y avait une
formation déficiente, pour ne pas dire une absence de
formation; car il n'y avait point de séminaires. Les
quelques écoles presbytériales qui subsistaient encore,
ne pouvaient fournir ni une formation sérieuse ni
une instruction solide. Les prêtres qui en sortaient, é-
taient; certains incapables de prêcher et la plupart trop
peu cultivés pour s'adonner à l'étude. Aussi "recrutés n'
"importe comment et formés à la hâte, trop de prêtres n'
"avaient des connaissances théologiques si rudimentaires
"qu'aurait dit qu'ils n'en avaient point" (Daniel Rops,
l'Égl. de la Renais. p. 145). Les clercs qui pouvaient se payer
des études plus poussées, avaient bien de célèbres uni-
versités où ils trouvaient des maîtres éminents. Mais
là, mêlés à la foule des jeunes gens du monde et, à peu
près, libres d'ordonner leur vie à leur guise, ils perdaient
plus d'un côté que ils ne gagnaient de l'autre.

3

C'est dans cette conjoncture qu'il faut se placer pour mesurer l'importance du décret qui, le 15 juillet 1563, institua les séminaires. Le Concile de Trente créait, par là "le moyen propre et indispensable pour garantir le flux ininterrompu d'un sacerdoce intègre et vigoureux. Il instituait "une école qui serait une perpétuelle source d'énergies sacerdotales" et où les futurs clercs se formaient, dès l'adolescence, à la piété et à la science des choses divines et humaines utiles à l'œuvre féconde de leur futur ministère." (Lettre de la Sacré Cong. des Séminaires, Ex. Cath. n. 1400). Et ainsi s'élevèrent dans chaque diocèse "un foyer de piété et de zèle, une sainte maison d'études profondes et sérieuses, un véritable cénacle où les élus, sous le souffle de l'Esprit, se transformeraient en des hommes nouveaux " possédant le Seigneur et possédés par lui. »"

Le Grand Séminaire de Bayonne

1. Avant la Révolution

Un siècle après les prescriptions du Concile de Trente, beaucoup de diocèses n'avaient pas encore leur séminaire. C'était le cas de Bayonne ainsi que celui de Lescar et d'Oron. Encore ces deux derniers diocèses avaient-ils pris les devants puis que Lescar en était pourvu depuis 1684 (sous Mgr Salsmann de Mesplès) et Oron depuis 1708 (sous Mgr de Pérol).

1. Fondation du Séminaire de Bayonne - Cependant on y songeait aussi à Bayonne.

En 1580, Mgr Jacques de Maury s'était préoccupé d'ouvrir un séminaire; mais le projet n'avait pu aboutir. Mgr Touquet dut y penser également, car, dans une lettre que, le 2 juillet 1642, il écrivait à M. Co-doing, Vincent de Paul fit allusion à une "relation de Mgr de Bayonne touchant son espèce de séminaire". Et l'on sait que le même Evêque s'était enquis des règlements du Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Plusieurs legs et donations faits en vue de la création d'un séminaire pour la formation des clercs, constituaient déjà un fonds et permettaient d'envisager les premiers travaux. C'est, en effet, à cette intention, qu'en 1684, Marthe de Lelande avait légué les mémoires d'Esperbon et de Bardonne qu'elle possédait

à Barnos. En 1710, Thomas Brunet mettait — pour la même œuvre — à la disposition de l'Évêque, sa maison du Port de Lurie d'une valeur de 14.000 livres. La même année, le lieutenant de l'amirauté, Pierre de Labourg léguait au diocèse sa maison du Jeu de Paume et deux métairies situées à Anglet. En 1715, le lieutenant du roi au Gouvernement de Bayonne, René de Gibaudière léguait, en vue de la création d'un séminaire six mille livres que, sous "des observations de la famille", l'Évêque réduisit à trois mille.

Sur ces contreparties, le lieutenant du maire de Bayonne, M. J. Finkiewicz mettait en vente trois métairies qu'il possédait "du côté de la Porte Saint Léon, non loin de la ville". C'étaient l'Estanquet, Sainte Croix et le Fin. Ce dernier domaine comprenait une maison, une grange, un bois, un grand jardin et une vigne haute, le tout d'un seul tenant et d'une contenance de sept arpents. Mgr Duillet saisit l'occasion d'autant plus facilement que le trésorier général du duc d'Orléans, le richissime M. de Harriague prenait sur lui les frais d'achat et de construction.

Et l'on songea à la Direction. Pendant que les travaux marchaient grand train, Mgr Duillet entama les démarches auprès du Provincial des Docteurs de Toulouse qui chargea le Père César-Guillaume de mener les pourparlers. Il fut convenu que l'Institut de la Doctrine Chrétienne aurait la propriété du Séminaire et des fonds de dotation, à l'exception du legs Pierre Lalande que le P. César jugea "plus gênant qu'utile pour le séminaire". En retour, l'Institut s'enga-

6 5

peut à fournir "des directeurs pris dans la Congrégation, avec la liberté pour le présent et l'avenir, de "distribuer à ceux qui seront choisis, les emplois "pour lesquels ils les croiront les plus propres et la "faculté de les changer quand ils le jugeront à propos, à la charge toutefois d'en substituer d'autres et "autres à leur place Ces directeurs devront donner soigneusement aux jeunes ecclésiastiques l'"instruction qui convient et les élever dans l'espérance "de leur état. A cet effet, ils leur feront chaque "jour une classe de théologie, une conférence sur "les cas de conscience ou sur l'Écriture Sainte; "ils leur apprendront les cérémonies de l'Église "et le plain-chant; enfin, ils leur feront pratiquer "régulièrement tous les exercices de piété qu'on a "accoutumé de pratiquer dans les séminaires" (Bal. Cath. - 1816 p. 368-369). Quant à la pension des séminaristes, elle devait être fixée par l'évêque.

Négociateur habile et administrateur avisé, le P. César avait fait insérer dans le contrat d'établissement l'importante clause suivante: "L'intention de "M. de Harriague ayant été que l'exercice du séminaire fût donné et maintenu aux R.R. P.P. de la "Congrégation de la Doctrine Chrétienne, si la Congrégation venait à être troublée dans cet exercice, elle "demeurera néanmoins en possession de la maison "et enclou du Pen avec ses meubles et effets, toutes "ses appartenances et dépendances, ainsi que des "sommes énoncées et colloquées sur l'hôtel de ville, "le tout demeurant donné et irrévocablement acquis

7 4

"dès à présent à la Congrégation en toute propriété..."
(Arch. de Bayonne. G6 151 bis)

2. Une gestion fructueuse. - D'ailleurs, la gestion du P. César n'allait pas tarder à s'avérer fructueuse. Il venait de prendre possession des biens que le contrat d'établissement attribuait à la Congrégation des Docteurs, quand il apprit que la propriété de l'Estanquet avait été achetée par Étienne de Barriague, frère du principal bienfaiteur et maître du château de Baudonne à Barros. Il pensa qu'un échange pourrait intéresser ce dernier et il lui proposa de céder les trois métairies de Barros, héritées de Marie de Lalonde, contre le domaine de l'Estanquet, tout en s'engageant de lui payer la différence qui était de 5. 274 livres. Étienne de Barriague accepta le marché et, du coup, le Séminaire se trouva à la tête d'une propriété de vingt arpents. Quant à la différence, ce fut encore M. de Barriague qui la solda.

Inutile de dire que la gestion du P. César fut appréciée à Toulouse. Et Bayonne, on n'en fut pas, non plus mécontent. "Mgr Duillet naturellement bien porté en faveur de la création nouvelle et de la congrégation qui devait la diriger, profita de cette circonstance pour faire décharger, par le clergé ^{des} diocésain, le séminaire et les Pères de la Doctrine, des taxes, décimes et impositions extraordinaires qui allaient régulièrement leur incomber. Le bureau du clergé ne fit aucune opposition. Très heureuse des avantages devant résulter de l'institution de ce séminaire, d'abord pour les jeunes clercs qui y

5

"seraient élevés, pour le renouvellement ensuite des
"autres ecclésiastiques dans l'esprit de leur état au
"moyen des retraites qu'il serait possible de venir y
"faire, il décida volontiers que ni le séminaire ni
"ses directeurs ne seraient jamais compris dans
"les rôles des taxes et autres impositions ecclési-
"astiques" (Bul. Cath. 1786, p. 383)

Pendant ce temps, les travaux de construction se
poursuivaient sans relâche. Et les observations que
fit le Supérieur du séminaire de Tarbes à qui l'on
avait soumis le plan, n'en ralentirent point la ca-
dence. Ils "furent poussés avec tant de diligence,
"l'argent fourni par M. de Harriague au fur et à
"mesure de leur exécution arrivait si à propos, qu'
"en moins de sept mois le séminaire entièrement
"meublé, avec ses murs blanchis, ses volets, portes
"et dessus de portes peints couleur de bois, ses con-
"treforts en rouge à la mode dominante du pays, se
"trouvait debout à la grande joie de l'évêque, du
"bienfaiteur principal et de tous ceux qui avaient
"à cœur la rénovation et les intérêts religieux
"du diocèse". (Bul. Cath. 1786 - p. 399-440)

Aussi le séminaire put-il recevoir des élèves dès
novembre 1782. Le premier Supérieur en fut celui-là
même qui avait ^{été} la cheville ouvrière de la fondation:
le P. Besax-Guillaume; il était aidé des Pères Cavalon,
Chalvet, Reithan, et bientôt après des Pères Raffoigne.
3. Mais une direction défectueuse. - "Or, le séminaire de
"Bayonne dont la fondation avait été si heureuse à tant
"de points de vue, fut entachée à son origine d'un vice

9 - 6

"dont il ne put jamais se défaire complètement. Si plus-
"eurs reprises il essaya de s'en dégager et même alors
"qu'il y avait peut-être réussi, il demeura, en souvenir
"du passé, un objet de méfiance. Ses soupçons, en expo-
"sant sans cesse sa vie, en paralysèrent le cours, et
"il n'eut pas la force d'arriver jusqu'à l'écueil commun
"de la Révolution qui put seule faire sombrer les au-
"tres institutions religieuses du diocèse." (Bul. Cath. 1886,
p. 419)

La Congrégation à laquelle Mgr Feuillet avait irrévo-
cablement confié l'œuvre, était en grande partie infectée
de jansénisme. Et, des trois provinces dont elle se com-
posait, celle de Toulouse était, sans contredit, la plus
imprégnée. Le Supérieur que la Province avait dési-
gné pour la représenter au chapitre général de 1783, ne
put participer aux délibérations parce qu'il avait re-
fusé de signer le formulaire que le Pape avait impo-
sé aux membres de l'assemblée. Quand aux directeurs,
ils étaient tous "des appelants de la bulle Unigenitus
au futur Concile". C'étaient, au demeurant, des hommes
"pieux, très zélés pour les âmes et de mœurs austères".

Le témoignage public d'approbation que l'Evêque eut
devoir rendre au P. Cesar à l'issue d'une mission
donnée en la Cathédrale de Bayonne sous sa direc-
tion, ne fit qu'accroître l'influence du Supérieur
et son emprise sur les âmes. Le grand Séminaire
de Bayonne était devenu un foyer de jansénisme;
il risquait d'être une source de révolte.

De fait, quand, en mars 1788, Mgr de la Vieuville
fut nommé au siège devenu vacant par la mort de

10
7

Mgr André Frénillet, le nouvel évêque répondit aux félicitations de P. César ^{et de ses confrères} par une lettre sévère : ils n'auraient sa protection qu'à la condition expresse qu'ils adopteraient formellement sur les questions qui agitaient l'église de France, ses propres sentiments et se soumettraient à toutes les décisions romaines. Mis en demeure de s'expliquer, le Supérieur "ne manqua pas de le faire avec netteté et résolution. Mais loin de formuler un retour vers la vérité et l'obéissance, il exprima les idées les plus avancées dans le sens de l'erreur avec un accent si ferme, si décidé qu'il ne laissait d'espérer ni à l'amendement ni au repentir ; et ses confrères signèrent sous l'écrit comme étant l'expression juste et fidèle de leurs sentiments." (Bul. Cath. 1886. p. 459)

C'était la rupture ! Mgr de la Vieuville demanda le changement de tous les directeurs et, en attendant, il ferma le Séminaire aux étudiants en théologie. Il y eut des pleurs et des grincements de dents ; mais l'évêque demeura inflexible : le P. César fut envoyé à Niort et remplacé à Bayonne par le P. Joume. Les directeurs congédiés cédèrent la place à d'autres que "l'humiliation invita à la modestie et au silence"

4. Sans la modestie et le silence. - Toute une année, le Séminaire fut assigné comme lieu de retraite aux ecclésiastiques qui ne voulurent pas s'incliner. Car, fort des décisions de l'Épiscopat, Mgr de la Vieuville exigea de tout son clergé l'adhésion au formulaire d'Alexandre VII. La plupart se soumit ; les quelques réfractaires furent écartés du ministère et privés des sacrements. Pour leur

11 8

ménager une solitude favorable à la réflexion, on les installa au grand-Seminaire sous la garde du nouveau Supérieur qui reçut des consignes précises et sévères. Les ecclésiastiques y subissaient une sorte d'œil mitigé dont la durée était pour chacun d'eux ordinairement "de trois mois".

Cependant le 2 août 1729, Mgr de la Neuville avisait le P. Doume qu'il songeait à rendre au seminaire sa véritable destination. Et il demandait qu'on transférât ailleurs les deux chanoines de la Collégiale de Saint-Esprit qui s'y trouvaient encore relégués. Et la date régulière, le Seminaire reprit donc sa vie normale, "dans la modestie et le silence". Non pourtant sans histoire ! Les cours venaient à peine d'y reprendre que le curé de Biarritz, M. Lestage recevait l'ordre d'aller y passer ses trois "mois de réflexion". La mesure fit quelque bruit et provoqua des rumeurs; car le 19 janvier 1730, le dit curé s'enfuit furtivement de son lieu de détention.

Malgré ces divers tracas, le P. P. Doume avait réussi à régler l'épineux conflit que lui avait légué son prédécesseur. Celui-ci, en effet, avait, sur la foi du pacte fondamental, cru que l'Evêque et M. de Barrigüe s'étaient entendus pour obtenir aux frais de ce dernier les lettres d'amortissement. Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre qu'à ce titre, il avait à payer au trésor royal une somme de 24.191 livres ! Le P. Doume se récria, alléqua ses raisons. Mais en vain, le fermier fiscal ne se laissa pas attendrir : une contrainte fut décernée contre les pères et les loges

9

et revenus du séminaire furent mis sous séquestre. Le P. Doume obtint un sursis, fit des recherches, se procura les pièces, produisit les justifications et les droits d'amortissement furent liquidés à 5.366 livres que le P. Lafon, syndic du séminaire, fit payer à Pau le 8 novembre 1732. (Arch. de Bayonne, G.C. 151 bis)

En 1736, le séminaire changea de direction: le R. P. Lachapelle succédait au R. P. Doume au moment même où Mgr de Bellefont, nommé évêque ^{de Bayonne} à la mort de Mgr de La Vieuville, prenait possession de son siége. Dès son arrivée, celui-ci exigea que "tous les confesseurs signassent une formule nouvelle rédigée avec soin et cachant tout subterfuge possible". Le crible en fut si fin que les opinions d'un directeur du séminaire ne purent passer. Il ne tarda pas à être remplacé et il n'y eut, dès lors, au séminaire que des directeurs "parfaitement orthodoxes, quelques uns même excellents".

Excellente fut aussi l'administration du P. Lachapelle. Dans le voisinage même du séminaire, il acquit pour une somme peu importante le domaine Montalibet, "consistant en maison, jardin, terre de labour" qui confinait au glacis des fortifications. Cette acquisition, "on améliorée bientôt après, demeura en la possession des Doctrinaires jusqu'à la Révolution française". Il entreprit divers travaux de consolidation et d'aménagement qui embellirent le bâtiment et le rendirent plus commode. C'est aussi le P. Lachapelle qui, par un long mémoire, parvint à mettre fin à un méchant procès que l'entrepreneur Jaquet avait intenté avec

Pièces de la doctrine et qui traînait depuis près de deux ans.

5. La rupture. " L'autorité diocésaine, remarque P. Soubielle, trouvait de la difficulté à s'exercer comme elle aurait dû le faire, sur une maison ecclésiastique possédée par une congrégation étrangère au diocèse qui avait le droit d'en nommer le supérieur et les professeurs." Ajoutons que, malgré la révolution opérée au chapitre général de 1764, la dite Congrégation n'avait pu se laver du soupçon de jansénisme qui planait sur elle.

Aussi, ~~par ses décisions~~, Mgr d'Archa décide-t-il de transférer à L'Annonciation

Van Ribaut *Four*
1901

Peus de la doctrine et qui traînait depuis près de dix ans.

Pages: 10.
10^{me} d'10^{me}

5. Le transfert à Larressore: Dans son "Histoire du Grand Séminaire de Bayonne", F. Soubielle remarque: "L'au-
torité diocésaine trouvait de la difficulté à s'occu-
per comme elle aurait dû la faire, sur une maison
"ecclésiastique possédée par une Congrégation citri-
"gère au diocèse qui avait le droit d'en nommer le
"supérieur et les professeurs." Ajoutons que la dite con-
grégation n'avait jamais pu se lever du soupçon de
jansénisme.

Or, à la même époque, naissait et se développait un autre établissement ecclésiastique qui avait la faveur des évêques de Bayonne: c'était l'œuvre de Larressore. Un incident décida Mgr d'Arche à y trans-
férer les jeunes étudiants en théologie. C'était dans le courant de l'année scolaire 1773-1774; deux élèves
du Grand Séminaire "eurent remarquer quelques
"propositions hétérodoxes dans les leçons auxquelles
"ils assistaient." Ils se communiquent leurs observa-
tions, recueillent des notes et font parvenir à l'évê-
que "un rapport fidèle sur tout ce qu'ils ont remar-
"qué de malsonnant dans l'enseignement théologique
"du Séminaire". Après une enquête sérieuse, l'évê-
que et ses conseillers "acquirent la triste conviction
"que le rapport des deux étudiants ne renfermait
"~~pas~~ malheureusement que la vérité" (Mé de M. Ja-
guerre - p. 361-362)

Mgr d'Arche comprit que, vu la disette qui régnait
au pays, "la position du Supérieur de Larressore allait

15
10.

5. Un essai de redressement. - Le chapitre général tenu à Beaucaire en 1744 marque une date dans l'histoire de la Congrégation des Pères de la Doctrine. Très ouverte aux influences jansénistes, cette société risquait de manquer à sa mission. Il importait de nommer aux postes principaux de la Congrégation des personnages d'une doctrine sûre et, à cette fin, il fallait user du droit de n'admettre au chapitre que des membres décidés à obéir aux décisions de l'Église. Pour veiller à l'observation de ces mesures, le roi nomma comme commissaire Mgr de Bellefont récemment transféré de l'évêché de Bayonne à l'archevêché d'Autun. Grâce à l'habileté et à l'énergie du commissaire, les nominations furent excellentes et les règlements furent modifiés de manière à prévenir le retour des pernicieuses opinions.

C'est peu de temps après cette révolution, que le P. Bacon fut nommé supérieur au séminaire de Bayonne. Il avait eu son erreur de jeunesse : pour avoir soutenu "qu'il ne fallait pas obéir au mandement de l'évêque publiant la bulle Unigenitus", il avait été excité par lettre de cachet ; mais, à la lumière de cette sanction, il avait découvert "que la bulle était bonne à recevoir" (Nouv. eccl. 1746, p. 65). Dans son exil à Tude, "il fit de sérieuses réflexions, répara une instruction légère par de solides études et le résultat de sa retraite fut une soumission dont il ne se départit plus" (Bull. Cath. 1886, p. 553).

Le nouveau supérieur commençait avec lui le P. Maqui et le P. Danua, deux collaborateurs "dont la vie allait

"s'identifier pour longtemps avec le séminaire de Bayonne,
 et qui devaient y faire une carrière irréprochable.
 En 1762, le P. Maqoi remplaça le P. Bacon à la tête du
 séminaire. Déjà fort estimé de ses élèves, il y devint
 très populaire. "la simplicité, la droiture, parfois même
 "la franche bonhomie déployée par le nouveau supérieur
 "dans toutes ses relations ne tardèrent pas à celèbrer
 "ser le succès de l'administration précédente, en
 "gagnant l'affection générale, en attirant au sémi-
 "naire la plus solide des sympathies," celle qui est fon-
 "dée sur une profonde estime" (Bul. Cath. 1886, p. 555)

L'un des soucis primordiaux du P. Maqoi fut d'in-
 culquer à ses séminaristes une piété mariale pro-
 fonde. Comme la chapelle du séminaire n'avait pas
 d'autel consacré à la Vierge, il s'occupa d'en com-
 mander un et il prépara à côté de la grande nef
 un oratoire pour le recevoir, où l'on put désormais
 célébrer la sainte messe. "Par ses soins, Montalibet
 "se vit favorisé de nouvelles appropriations, l'Es-
 "tanquet fut rebâti et ses deux propriétés devinrent
 "par là des séjours plus commodes et plus agré-
 "ables, donnèrent par leur location un revenu plus
 "avantageux" (Oùv. de Bay.)

Un vieux collaborateur, le P. Jenua lui succé-
 da dans sa charge en 1773. La Congrégation lui en-
 voya un nouveau syndic et des professeurs nouveaux.
 Exclusivement attaché à Bayonne depuis de non-
 breuses années, le P. Jenua ne les connaissait pas,
 mais, puisque ils étaient envoyés par les Supérieurs,
 il n'avait aucune raison de s'en méfier. C'est

donc avec un personnel renouvelé et plein de confiance qu'il inaugura sa charge et la nouvelle année scolaire. Le séminaire paraissait en plein essor : douze années s'étaient écoulées sans incidents ni histoires. Mais ne prévoyait l'orage qui était sur le point d'éclater.

17
11

"devenir plus embarrassante par un surcroît consi-
"derable d'élèves"; mais il savait "qu'il pourrait comp-
"ter en toute occasion sur le dévouement et sur l'
"amour du bien de son cher Papa Jaguerre" et il le
pria "de joindre à ceux qu'il avait déjà, tous ceux
"qui étaient au Séminaire de Bayonne". M. Jaguerre
"accepta le nouveau fordeau que lui envoyait la
"Providence. Il connaissait en très grande partie
"les séminaristes de Bayonne, qui presque tous a-
"vaient fait leurs premières études à Larressore, et
"il était accoutumé de longue main à les chérir d'
"une affection paternelle" (id. p. 343)

Cependant M. Jaguerre songeait à décongestionner
Larressore en fondant un nouveau collège à Bayonne et
il pensait y envoyer ses ^{théologiens} élèves qui se préparaient au
sacerdoce : ceux-ci pourraient ainsi commencer et a-
chever leurs études sous le contrôle de l'Evêque. Préci-
sément la reine douairière d'Espagne, Marie-Anne
de Neubourg venait de mourir à Bayonne, en recom-
mandant à ses héritiers de faire de son palais de
Marrac "une fondation perpétuelle pour l'honneur de
"son nom et le bien de son âme". M. Jaguerre offrit
de remplir les obligations imposées par le testament et
il proposa de "convertir Marrac en une maison où il
"établirait un corps d'ecclésiastiques, dont une par-
"tie s'emploierait aux missions et l'autre à l'enseigne-
"ment" (Vie de M. Jaguerre, p. 377)

"Comme toutes les dépendances de Marrac n'avaient
"pas été laissées pour être, avec le palais, l'objet
"d'une fondation pieuse, on donna ordre au conseil

"d'Espagne, résident à Bayonne, de les mettre, ainsi
"que le palais de Marzac, aux enchères publiques, avec
"obligation pour le dernier enchérissseur de fonder
"l'œuvre pie qu'avait eue en vue la testatrice." Le
"dernier enchérissseur, ce fut M. Daguere. Et celui-ci
"se félicitait déjà de la réussite de son projet, quand,
"des intrigues s'étant fait jour, tout échoua.

Cependant, à son arrivée à Bayonne en 1784, Mgr
"de Favié de Villevielle reprit le projet. Il acquit le pa-
"lais de Marzac et le domaine de Saint-Michel. "Ce
"qu'il y eut de fâcheux, nota l'abbé Duvoisin, c'est
"que, pour acquitter le prix d'achat, il ne voulut point
"recourir à ses propres fonds ni à ceux de l'évêché,
"mais bien à ceux du Séminaire; et, de plus, à des em-
"prunts qu'il engagea M. Duhalde, le nouveau Supéri-
"eur, à contracter dans ce but, de sorte que l'acqui-
"sition fut faite au nom de l'Évêque et pour lui, mais
"avec de l'argent appartenant en partie au Séminaire
"de Laxessore et en partie soit à M. Duhalde soit
"à divers particuliers. M. de Villevielle réserva pour
"lui et ses successeurs le palais de Marzac et desti-
"na Saint-Michel à devenir son Séminaire diocésain.
(Vie de M. Daguere, p. 432.). Malheureusement, des dif-
"ficultés ayant surgi, les lettres-patentes qui assuraient
"la jouissance du domaine Saint-Michel, ne purent être en-
"registrées au parlement de Bordeaux. Et la maison
"de Laxessore manquait des ressources nécessaires pour
"construire un nouveau Séminaire.

f. Séjour de l'ancien Séminaire. - Quand Mgr d'Arche
"décida le transfert du séminaire à Laxessore, le P. De

naux était le Supérieur de la maison de Bayonne. où y avait longtemps professé la théologie et gardait la sympathie du clergé. La Congrégation le maintint à son poste peut-être dans le secret espoir que l'Ordre reviendrait sur sa décision. Les directeurs furent rappelés et remplacés par le P. Verhès qui fut nommé syndic et le P. Sabrieu, "un des docteurs les plus recommandables de la Congrégation". Mais, lorsque la mesure s'avéra irrévocable, on ne laissa à Bayonne que deux Pères.

Ils suffisaient, en effet, largement au ministère qu'ils avaient à remplir : la chapelle du Séminaire devenait pour le quartier une chapelle de secours que les religieux étaient tenus de desservir. Comme celle-ci était très modeste, le Supérieur eut à cœur de lui donner "un peu plus d'air et couleur d'église"; il refit à neuf la charpente et la toiture, il exhaussa tous les murs de six pieds. "Au dessus de l'autel et de la sacristie, il fit donner aux murs une élévation en plus de neuf pieds au lieu de six pour ménager là, en guise de clocher, un pavillon couvert de tuiles plates, exactement semblable à celui qui terminait déjà vis-à-vis l'aile du réfectoire. Dans ce pavillon, il établit deux cloches, une ordinaire pour l'horloge et une grande cloche pour appeler aux offices" (Bibl. Cath. 1716, p. 583).

En 1785, le P. Denua, arrivé au terme de sa charge, fut remplacé par le P. Covalerie, mais il continua à résider au Séminaire. Le nouveau Supérieur, étant mort trois ans après, le P. Denua fit l'inté-

rim jusqu'à la nomination du P. Euphraise en 1789
Celui-ci fit lambrisser, plafonner et repeindre les pi-
èces du pavillon qui seroit de logements aux su-
périeurs. Il demeurait encore au Séminaire avec
le P. Lefort et un frère convers quand il en fut expul-
sé en 1792 au moment où le gouvernement s'empara
de la maison et de toutes ses dépendances.

Supprimés par la Révolution, les Grands-Séminaires ressusciteront après la tourmente; mais aucun ne conservera le style de vie qu'ils avaient auparavant.

"Nous n'avons, écrit le chanoine Dubarat, aucun document sur l'enseignement du séminaire; mais le contrat passé avec les Doctrinaires stipulait chaque jour une classe de théologie, une conférence sur les cas de conscience ou sur l'Écriture Sainte, l'étude de la liturgie, le plain-chant et les exercices de piété accoutumés. Toutefois le séjour du séminaire ne comportait pas habituellement, comme aujourd'hui, cinq ou six années d'étude. La philosophie n'y était pas enseignée" (Missel de Bayonne de 1543, p. CCCCXLIV).

Il semble, d'ailleurs, que la présence au séminaire n'était requise que comme préparation directe aux Ordres majeurs. Les Ordonnances synodales de 1749 devaient faire loi en la matière. Or ces Ordonnances n'exigeaient, pour la réception de la tonsure, qu'une simple retraite au séminaire. (Titre XII, art. II)

[The text on this page is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a handwritten letter or document.]

Mgr Lison obtint de l'empereur, le
7 germinal an XIII (28 mars 1805) les bâti-
ments du séminaire qui n'avaient pas été
aliénés. Il fit une quête dans le diocèse
pour les + urgentes réparations, y mit
un corps de professeurs distingués. Les
2 premiers supérieurs furent l'abbé Bourque
qui, en 1816 publia un ouvrage sur le Pict
à l'intérêt contre l'abbé Barradeux curé de
S. Jacques de Pau et l'abbé Darrogol dont
la dissertation sur la langue basque (1818) est
un pur chef d'œuvre. En même temps
existait le gul S. de Betharram qui sub-
sista jusqu'en 1831 (cf. Bourdune - V)

CC

18764

Bientôt le vieux corps de loges du sé-
minaire de Bayonne fut insuffisant. On
était obligé de "mettre constamment plu-
sieurs élèves dans chaque cellule, tandis
que l'un seul y trouverait à peine un loge-
ment commode" (Mg d'Estes mand. 6200.
1826

Séminaire - 11. 170 - ~~215~~ - ~~256~~ - ~~260~~ - ~~277~~ - 282 -
308 - 310 - 315 - ~~317~~ - 322 - 323 - 393 - ~~395~~
77 - 103 - 106

le mois de an Xiv (25 décembre 1802), Mgr Lefevre
s'installait à Bayonne - Paul Dubouche
dresse l'acte d'installation en présence
du citoyen Boniface-Louis-Antoine Costellere
prefet du département Joseph-Jacques Lévain
natif de Montauban, paroisse de Bayl, diocèse
de Verdun. nommé évêque de Bayonne
par arrêté du 10 messidor an X - installé
son canonique le 11 novembre 1802 - sacré

Diction
tom I
p. 464
592

par Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste Marc
Bernier, évêque d'Orléans assisté de Charles
Montault (ev. d'Angers) et Jean-Baptiste

Boul.
cath.
1886

Luc de Bellog (arch. de Paris) (19 novembre
1802) - il a célébré la messe. Etait beaucoup de
peine à accepter l'épiscopat sur les insis-
tances de l'abbé Mandri son confesseur

- Diocèse composé de 6 anciens diocèses (Bayonne,
Lax, Aire, Lescar, Cleron, Carbes) + fractions
d'Auch, Bordeaux, Bazas et Comminges

Re
la 1
p. 309

- 1.600 communes - un million d'âmes
Cure de Bihl et Arannes

Testament en faveur du séminaire

Manuscrit - 1-~~344~~, ~~352~~, ~~357~~, ~~359~~, ~~370~~, ~~373~~, ~~374~~,
~~377~~, ~~381~~, ~~386~~, ~~392~~.

"L'un des derniers actes de M.
"d'Arche, et non des moins douloureux de
"l'administration de ce prélat, fut le transfert
"de la classe de théologie du séminaire de
"Bayonne à celui de Larressore, l'embei-
"gnement suspect des Docteurs, et don-
"na lieu; aussi vit-on dès lors, pendant
"15 ans et jusqu'à la Révolution, un sémi-
"naire vide d'élèves, tandis que les relig.
"eux jansénistes y restaient toujours. (Journals
p. 282 - Rec. sur l. d. d. de Bayonne)

— Mgr Lanson "Un de ses premiers soins fut
d'organiser les circonscriptions parocchiales
de les 3 départements (B.P. - H.P. et Landes -
l'évêque et le préfet nommèrent les curés de
Canton - ceux-ci s'entendirent avec les juges
de paix pour désigner les successeurs & prestation
du serment le 21 Brumaire an XII (13 novembre 1803)
devant préfet à S. Jacques de Pau

Caneiens diocèses (Bayonne - Dax - Aire -
Lescar - Oloron - Barbes) et fractions de
le (Auch - Bordeaux - Bazas et Comminges)
Le 6 juin 1707 + de ci-devant constitutionnels
qui de prêtres non absorbés - 800.000
catholiques - et 1.480 prêtres. Mgr Lanson
testa en faveur du séminaire par acte du
2 octobre 1816. - de 1803 à 1819 il ordonna
332 prêtres. — Mgr d'Artois établit un
grand séminaire à Betharram - restaura
le Gd. Sem. de Bayonne qui devint le seul
établissement diocésain - organisa retraites
ecclésiastiques et conférences - Mgr Lacroix
démisionnaire se retira de la ville l'Espérance
propriété du Gd. Séminaire — Mgr Suceblier
fit de grandes améliorations de la tenue
des séminaires et leur entretien et s'occupa
du recrutement

Bul.
Cath.
1886

état de fondation cf. Lehergou p. 167

Ordonnance de Louis XIV - 15 XII 1698 - D'après
cette ordonnance, les évêques enjoignaient aux
curés et autres ecclésiastiques "de se retirer
L'hergou^{er} dans des séminaires, jusques et pour le temps
p. p. 12" de trois mois, pour des causes graves, mais
83 "qui ne méritaient pas une instruction d'au-

Ordonnance de Louis XIV - 15 XII 1698 - D'après
cette ordonnance, les évêques enjoignaient aux
curés et autres ecclésiastiques "de se retirer

Changement dans des séminaires, jusques et pour le temps

p. p. 72 "de trois mois, pour des causes graves, mais

73 "qui ne méritaient pas une instruction dans

"les formes de la procédure criminelle"

sept

p. 110

- 111

(cf. Semi. de Dax p. 87) - Le séminaire de-
vait héberger gratuitement les prêtres qui vou-
laient y faire retraite

Lab.

p. 73

73

"Le jansénisme a semé, dans le clergé ré-

"gulier et séculier, de la mauvaise graine de

"prêtres jurés et constitutionnels"

Mgr Layson sépara les séminaires de
théologie et de philosophie "En 1809, il obtient
de la ville de Dax et de l'autorité universitaire,
d'unir son petit séminaire au collège que
la ville de Dax essayait vainement de mettre
en état de marcher et de vivre.

Le séminaire ne retenait guère et ne conservait jusqu'à la fin de leur préparation au sacerdoce, que les boursiers qui, ne pouvant se suffire avec leurs très modestes ressources, étaient obligés de confier au séminaire, pour le temps qui était nécessaire, le soin de les préparer.

Le 14 octobre ¹⁷⁸⁹ paraît le décret de l'Assemblée nationale qui supprime les diocèses. Le 2 novembre 1789 consécration du Séminaire. Constitution civile du clergé votée le 12 juillet n'exigeait le serment que des évêques et des curés élus et institués. Le moton Voûtel étendit à l'évêque à ses vicaires et directeurs des séminaires. - Le 21 janvier 1791 l'Assemblée nationale envoie instructions détaillées sur la pratri du serment.

Le Concordat de 1801 régularisa la situation. Dans le courant de l'année 1810, l'évêque de Bayonne songea à prendre possession de l'immeuble.

"Un seul évêque avait à réorganiser la
" vic religieuse sur l'étendue des Trois départements
L. B. P. et H. P. soit sur un territoire soumis, avant
la Révolution à la jurisdiction de 5 évêques

"L'évêque de Bayonne voulut avoir ses
séminaristes auprès de lui et il leur ouvrit
un asile à Saint-Léon.

"Il avait été mis en possession des locaux
de Saint-Léon, par un décret impérial daté
de Saint-Cloud le 7 germinal an XIII, 26

mars 1805 - Les séminaristes au nombre de

38 dont le "régiment" à Dax de 36 à 16 ans

à la fin de 1812, ils sont 56. ^{théologiens}

Mgr Layson a ouvert le p.^s de Dax et de

Bétharram pour les élèves de philosophie

Dax en 1805 et Bétharram en 1808.

"Quel que fut l'état des bâtiments que l'
"évêque avait procurés à S.^s Léon, il semble diffi-

"cile d'admettre que la population y fit tellement

"à la gêne, que le besoin de la diminuer en

"abbandonnant, se fut déjà sentir" (Laharrie

n. 198) - Au retour d'Espagne, F. T.^s Dupuy

avait 600 bœufs dont il s'empresse de faire des

au près au Séminaire de Bayonne

L'ancien directeur du Sem de Dax
en 1806 professa à Bayonne la théo-
logie - à consulter le livre de raison
de M. Dupuy. ¹

Dès 1811, la question se posa à Mgr
Layson du transfert du Séminaire de
Bayonne dans un établissement qui
put réunir élèves de philosophie et
étudiants en théologie.

Le reflux des troupes françaises d'Espagne
amena le gouvernement impérial à réquisitionner
les établissements à proximité de la frontière
le 15 octobre 1813, était prévue le transport à Dax
des meubles du séminaire. L'arrivée des meubles
annonçait celle des séminaristes

L'acquéreur du séminaire M. Dompère urgait l'envoi (cf. 217)
Le 11 novembre la rentrée s'effectua à Dax dans des conditions
assez misérables - Mais les maîtres ne purent pas les dévies
le 11 décembre 1813, le séminaire de Dax était mis en réquisition
pour servir d'hôpital militaire - Les séminaristes durent se réfugier
à Bayonne le 28 décembre 1813

"Rien ne pressait davantage que le recrutement
"et la formation d'un nouveau clergé pour com-
"pléter celui dont les années d'épreuves et de
"persécutions de toutes sortes avaient si lar-
"gement éclairci les rangs" (Lathrop p. 196)

[Faint, illegible handwriting on aged paper]

l'annee
1812

d'Arche

deux par
notre
matel de

car ve-

les citades

des mains

maillans

point

et tous

les mee-

sition

ecent con-

ecille

ils dovent

goreur

qui de-

ricitess

l'affaire,

ndent

ramon -

bit pour -

us l'edex

1

^{aux premières mois}
^{vers le commencement de}
Ce devait être décembre 1775 ou janvier

1776, on remettait, un jour, à Monseigneur d'Acche un rapport qui le bouleversa. Il était rédigé par deux étudiants du grand séminaire ^{sous deux faux noms}: Romatet de Stendage et Behola de Saint Pi. Le premier venait de Paris où il avait fait d'excellentes études et se préparait à recevoir le sacerdoce des mains de son évêque. Le second était l'un des meilleurs ^{professeurs} élèves de M. Jaquerre et il était sur le point d'entrer dans les ordres sacrés. ~~Il était~~ ^{Il était} tous les deux excellentement notés.

Ils avaient, dans l'enseignement des novices directeurs, remarqué des propositions qui leur semblaient hétérodoxes. Ils s'étaient communiqués leurs observations, avaient recueilli des notes et ils s'étaient persuadés qu'ils devaient en déposer à l'autorité compétente: Monseigneur d'Acche qui, déjà, luttait contre le mal qui devait l'emporter, en éprouva une grande tristesse et, ne pouvant s'occuper lui-même de l'affaire, il en chargea ses conseillers, leur ^{demandant} recommandant de lui en rendre compte le plus tôt possible; car il désirait régler la chose sans retard.

C

en grande partie
dans des destinations soit à des missions ou à des ~~études~~
soit à élever des jeunes gens pour le sacerdoce.
M. Duhalde se trouvait donc dans l'impossibilité
de s'attaquer aux travaux de construction. Mgr de Villuriette pensa lui procurer
les fonds nécessaires à cette fin en unissant au
futur Séminaire les revenus de la cure d'Anglet
dont le patronage appartenait au chapitre.
Il sollicita du Roi l'autorisation de procéder
à cette union ainsi qu'à la translation du Séminaire
de Laxessore à Bayonne.

Cette double autorisation lui fut accordée,
mais "à la charge de concilier les intérêts
"du chapitre par un dédommagement convenable."

2
9
Les conseillers firent donc diligence, et ils ac-
quirent promptement la conviction que le rap-
port des deux étudiants était ^{parfaitement} exact. Bien
qu'il lui en coûtât de prendre des mesures co-
effèmes, Monseigneur d'Arche n'hésita cependant
pas: il signifiâ aux Pères de la Doctrine que
"les séminaristes allaient quitter l'établissement."
Inutile de dire qu'il y eut des réactions: les
Doctrinaires essayèrent de détourner l'orage,
promettant "de ne plus employer au Séminaire
que des hommes d'une parfaite orthodoxie". Mais
rien n'y fit, l'Évêque demeura inflexible.

Les séminaristes furent donc ~~conduits~~ ^{conduits} à celle
que le prélat appelait familièrement son "cher
papa Esquerve". Celui-ci les reçut, malgré les
difficultés du moment, d'autant plus ^{paternel-}
lement ^{car} que la plupart d'entre eux ^{avaient déjà} ~~venaient~~
de ^{être} ~~des~~ ^{des} élèves de Sorbonne et y ^{avaient fait leurs études de} ~~leur~~ ^{études}
^{qu'on leur} classiques. La joie fut d'autant plus grande que,
quelques années auparavant, il avait fait élever
un nouveau bâtiment, ~~avec~~ dans l'intention de
accueillir ^{quelques} des élèves de philosophie et de théologie
Cependant cet afflux d'élèves le mettait à l'

Il est incontestable que l'abandon de ses
droits sur Mervac, fut extrêmement pénible
au bon ^à Supr. M. Daquerre. Mais n'était-ce pas
l'avortement d'un projet longuement mûri? Il
avait cependant cru devoir ^{faire} ce sacrifice au
maintien de la paix et de la concorde: il se
méfiait des procès qui timent et ne s'achèvent
jamais.

Cependant la Providence lui réservait une
consolation sinon une revanche. En 1783 Mgr. Étienne
Joseph de Pavée de Villeneuve succédait à Mgr. Tena
de la Texonays qui venait d'être transféré de
Bayonne à Lisieux. Dès son arrivée, il manifesta
le désir de rapprocher le Séminaire de la ville
épiscopale: il reprit donc le ^{projet} vieille ^{entente} de
M. Daquerre. Or, par une de ces ironies dont
la Providence est coutumière, il se trouva qu'
après en avoir convoité la possession, ^{le Sr. de Pa.} M. de Pa.
cot se voyait réduit à se débarrasser de la propri-
été de Mervac et des ^{de cette contiguité} Saint Michel. Mgr. de
Pavée de Villeneuve les acquit au prix de cent
cinquante mille livres.

37
les futurs prêtres". Mais ces Congrégations sont
ou trop récentes ou encore absorbées par
les missions populaires.

Il y avait, enfin, des difficultés psychologiques. Comme les évêques accordaient
souvent les ordres sur la simple recom-
mandation d'un personnage et sans qu'on
exige de préparation, les candidats à la prê-
trise ne ~~hésitaient~~ ^{hésiteraient} ils pas à aller s'en-
fermer, pour des mois, dans un séminaire ?
On pouvait se le demander. Et beau-
coup d'évêques se le demandèrent en
effet. Ils se jugeaient comblés quand ils
pouvaient obtenir qu'avant de recevoir les
Ordres, les ecclésiastiques consentissent
à se rendre, pendant huit ou dix jours,
aux conférences qu'on leur faisait dans
les maisons de l'Oratoire, à la cadence
d'une ~~conférence~~ ^{introduction} le matin et une autre le
soir.

Il y eut aussi des oppositions de la part
des Universités qui, du fait de la nouvelle
institution, pouvaient redouter une dimi-